

RAPPORT

Rome,
(Italie)
29 novembre
2 décembre
2004

Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin

Session extraordinaire



Rapport de la session extraordinaire du

**Comité FAO de lutte contre
le criquet pèlerin**

Rome, 29 novembre – 2 décembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

Page

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION

MEMBRES DU BUREAU

ORDRE DU JOUR

EXPOSÉS, DÉBATS ET RECOMMANDATIONS:

Urgence relative au criquet pèlerin:

- La situation acridienne:
 - septembre 2003 - novembre 2004 et prévisions
- Vue d'ensemble des mesures de lutte prises par les pays touchés
- Rôle joué par la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale
- Rôle joué par la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale
- Mesures prises par le Centre d'intervention antiacridienne d'urgence de la FAO et les donateurs pour aider les pays touchés par le criquet pèlerin
- Évaluation préliminaire des enseignements tirés
- Résultats d'une mission d'évaluation des dégâts aux cultures

Gestion et planification à court et à moyen termes:

- EMPRES (Composante criquet pèlerin), situation présente et rôle au cours de la crise:
 - Dans la région centrale
 - Dans la région occidentale
- Soutien des donateurs au programme EMPRES dans la région occidentale
- Rapport du Groupe consultatif sur les pesticides
- Options pour une lutte améliorée, plus sûre et respectueuse de l'environnement
- Préparatifs relatifs aux campagnes du printemps et de l'été 2005
- Planification de la formation
- Autres besoins d'assistance des donateurs des pays touchés par le criquet pèlerin

QUESTIONS DIVERSES

ADOPTION DU RAPPORT

CLÔTURE DE LA SESSION

ANNEXES

1. LISTE DES PARTICIPANTS
2. ORDRE DU JOUR APPROUVÉ
3. SITUATION RELATIVE AU CRIQUET PÈLERIN:
SEPTEMBRE 2003 - NOVEMBRE 2004 ET PRÉVISIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AELGA	<i>African Emergency Locust and Grasshoppers Assistance</i> (États-Unis)
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
AGPP	Service de la protection des plantes (FAO)
BAD	Banque africaine de développement
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLAA	Centre de lutte antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie)
CLCPRO	Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale
DGPS	Système de position géographique différentiel
DLCC	Comité de lutte contre le criquet pèlerin
DLCCTG	Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin
DLIS	Service d'information sur le criquet pèlerin (FAO)
ECLO	Centre d'intervention antiacridienne d'urgence
ELO	Chargé de liaison EMPRES
eLocust	Système de collecte et de transmission électroniques des données
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
EMPRES/CR	Programme EMPRES – région centrale
EMPRES/WR	Programme EMPRES – région occidentale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)
GPS	Système de position géographique
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
ICIPE	Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (Nairobi, Kenya)
LOCUSTOX	Projet relatif aux effets de la lutte antiacridienne sur l'environnement (Dakar, Sénégal)
OCLALAV	Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (Dakar, Sénégal)
OLCP- EA	Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Est
PAN	Phényl-acéto-nitrile
PCT	Programme de coopération technique de la FAO
PPD	Département de la protection des végétaux (national)
PRG	Groupe consultatif sur les pesticides
PRIFAS	Unité d'acridologie opérationnelle du Programme protection des cultures, Cirad-amis (Montpellier, France)
RAMSES	Système de reconnaissance et de surveillance de l'environnement de <i>Schistocerca</i>
SWAC	Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest
UE	Union européenne
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
UW	Université de Wageningen

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandations

Situation acridienne

1. Il convient que tous les pays touchés engagent un dialogue avec le Service d'information sur le criquet pèlerin du Groupe acridiens au Siège de la FAO et avec les Secrétariats des commissions, afin de s'assurer que des informations suffisamment précises ont été envoyées à l'Organisation et, dans le cas contraire, de trouver l'origine des lacunes. Tout doit être mis en oeuvre pour s'assurer que celles-ci sont rapidement comblées, de telle sorte que le Service d'information puisse publier les meilleures prévisions qui soient.
2. Lors des crises acridiennes, il convient d'utiliser autant que possible toutes les technologies disponibles, y compris le GPS, le logiciel RAMSES et le système eLocust, de manière à pouvoir traiter plus facilement d'importants volumes d'information. Le Service d'information sur le criquet pèlerin doit organiser des formations lorsque les pays en ont besoin.

Mesures de traitement prises par les pays touchés

3. Les participants ont estimé que la stratégie de lutte préventive contre le criquet pèlerin avait été efficace dans la Région centrale, mais qu'en l'absence d'un programme EMPRES dans la Région occidentale, elle n'avait pas été mise en oeuvre. Le programme EMPRES pour la Région occidentale devrait donc être mis sur pied dès que possible sous la forme d'un programme de terrain à part entière et bénéficier de l'appui de donateurs pour mieux faire face à la situation.
4. Notant les efforts considérables faits par les pays d'Afrique du Nord pour maîtriser les infestations acridiennes en utilisant leurs propres ressources, les participants ont demandé instamment à la communauté internationale des donateurs d'ajouter son appui.
5. La FAO doit dresser une liste d'experts dans les différents domaines d'activités se rapportant au criquet pèlerin et y inscrire des experts des trois régions. Elle servira à identifier les compétences techniques qui devront être appliquées sur le terrain en cas de crise.

Évaluation des dégâts aux cultures

6. Les évaluations futures devront également prendre en considération les dégâts aux pâturages, ainsi que ceux infligés aux cultures et à l'environnement.
7. Une équipe spécialisée, au minimum, devra être envoyée dans chaque pays touché lors des campagnes futures, afin de recueillir des données à propos des dégâts aux cultures et aux pâturages et des répercussions socio-économiques sur les agriculteurs.

Assistance de la FAO, des Commissions de lutte antiacridienne et des donateurs

8. Les appels lancés à la communauté internationale des donateurs à l'échelon international doivent aller de pair avec une meilleure publicité dans la presse et un recours accru à la télévision, de manière à encourager une réponse plus rapide. Il importe de veiller à n'annoncer aucun engagement tant que l'argent n'a pas été versé.

9. La FAO, en consultation avec les donateurs, doit envisager la création d'un important fonds d'urgence susceptible de pouvoir servir dès le début d'une recrudescence, de telle sorte qu'une alerte précoce donne lieu à une réaction rapide.

10. La FAO devrait rationaliser ses opérations pour que l'équipement, les fournitures, les aéronaves, les consultants et les fonds opérationnels puissent être mis plus rapidement à la disposition des pays touchés.

11. Étant donné les nombreuses tâches confiées au Secrétariat de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO), y compris la coordination du programme EMPRES-région occidentale, les participants ont recommandé que la Commission soit renforcée au point de vue de ses ressources humaines, matérielles et financières.

12. Lorsque cela s'avère approprié, les donateurs sont encouragés à affecter le financement destiné à la lutte contre le criquet pèlerin par l'intermédiaire de la FAO, de manière à faciliter le suivi et l'application opportune des ressources. Il est conseillé aux donateurs qui choisiraient d'offrir une assistance bilatérale de communiquer des informations complètes à la FAO et aux autres donateurs bien avant la livraison de l'aide, et notamment une estimation de la valeur monétaire des contributions en nature. Cela facilitera le rôle de coordination de la FAO (suivi, établissement d'un calendrier de la fourniture des ressources et estimations de la valeur totale des ressources provenant de l'ensemble des donateurs).

13. Les pays touchés devraient annoncer sur leur site web les contributions promises et reçues. Les Comités directeurs nationaux pour les situations acridiennes d'urgence doivent être informés et en temps utile à la fois des contributions des donateurs et des ressources mobilisées à l'échelle nationale. La FAO peut fournir des modèles pour ce faire, ainsi qu'une assistance technique si nécessaire.

14. La FAO devrait fournir aux donateurs des informations à jour sur les dépenses relatives à leurs fonds. Pour faciliter la communication, les informations devraient être placées sur un site web à accès restreint.

Prospection

15. Au début d'une flambée acridienne, des hélicoptères devraient être utilisés pour prospecter rapidement les infestations et en déterminer l'étendue/l'échelle. Les grandes infestations devraient être traitées principalement par voie aérienne, de façon à obtenir la couverture nécessaire.

16. Des recherches devraient être organisées par la FAO pour déterminer la façon dont les zones favorables aux acridiens dans les pays touchés qui étaient d'accès difficile pourraient être prospectées.

17. L'importance des prospections frontalières a été soulignée par nombre de participants de pays touchés et ces opérations devraient donc être encouragées.

18. Pour renforcer les capacités nationales de prospection et de lutte, l'utilisation de ces équipes d'autres pays devrait être encouragée et facilitée.

Plans d'intervention d'urgence

19. L'élaboration de plans d'intervention d'urgence aux échelles nationale, régionale et internationale devrait être considérée comme prioritaire, de façon que l'on puisse répondre avec précision à différents niveaux de menace acridienne. Les pays devraient être aidés par la FAO à préparer et à améliorer les plans d'intervention d'urgence.

20. Des ateliers réunissant tous les partenaires devraient être tenus dans chaque pays à la fin de chaque campagne, afin d'examiner tous les aspects des actions entreprises et d'identifier les enseignements tirés. Les résultats de ces ateliers permettront d'améliorer les plans d'intervention d'urgence.

21. L'ECLLO devrait rester opérationnel et bénéficier d'un appui jusqu'à la prochaine période de rémission.

22. L'ECLLO devrait s'efforcer de coordonner davantage les commissions, les organisations régionales et les pays touchés de l'aire d'invasion.

23. Les donateurs et l'ECLLO devraient élaborer les moyens de la coopération nécessaire pour réaliser leur objectif commun.

Recherche

24. La possibilité qu'il y ait actuellement des populations importantes de criquets grégaires et de vastes campagnes de lutte devrait être utilisée pour effectuer la recherche appliquée appropriée, notamment dans les domaines suivants: amélioration des méthodes de prospection, évaluation de l'efficacité des opérations de lutte, techniques appropriées d'application, suivi de l'environnement et mise à l'essai de produits respectueux de l'environnement, tels que les régulateurs de la croissance des insectes, les mycopesticides et d'autres produits.

Évaluation et suivi

25. Les enseignements tirés et à tirer de la campagne devraient être pleinement pris en compte dans les procédures d'évaluation et de suivi. Cela concerne également l'effet de la campagne actuelle et future sur la sécurité alimentaire.

INTRODUCTION

1. La session extraordinaire du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin a été convoquée par la FAO en raison de la situation d'urgence que connaissent l'ouest et le nord-ouest de l'Afrique.

2. On trouvera à l'Annexe I une liste des participants.

La session extraordinaire a été ouverte par le Directeur général, M. Jacques Diouf. Il a évoqué les images spectaculaires parues dans la presse et diffusées par la télévision ces derniers mois.

3. Le Directeur général a rappelé aux participants les rôles de la FAO et du Comité et il a indiqué que la capacité de faire face à la situation d'urgence avait été considérablement renforcée par la reprise d'activités de l'ECLLO, le Centre d'intervention acridienne d'urgence, supervisé par les Directeurs des Divisions de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) et des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE).

4. Le Directeur général a informé les participants des efforts entrepris par la FAO après la diffusion, en octobre 2003, de la première alerte sollicitant un appui international afin de venir en aide aux pays touchés d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest. Au 17 septembre 2004, seuls 4 millions de dollars EU avaient été reçus par la FAO, tandis qu'elle avait alloué 5 millions de dollars EU de son propre Programme de coopération technique. Il a également appelé l'attention sur les efforts énormes qui avaient été faits dans les pays sahéliens et par les pays d'Afrique du Nord-Ouest pour aider leurs voisins du Sahel.

5. À ce jour, a indiqué le Directeur général, 67 millions de dollars EU ont été annoncés, contre 100 millions de dollars EU demandés, et 56 millions de dollars EU ont été reçus en espèces. Il a remercié tous les pays qui avaient répondu aux appels de la FAO.

6. Bien que la réaction initiale des donateurs ait été lente, le Directeur général a indiqué qu'il est certain que les opérations de lutte menées pendant l'été et le traitement de 2,1 millions d'hectares (à la fin d'octobre) ont aidé à limiter l'ampleur des dégâts infligés aux cultures et aux pâturages dans le Sahel.

7. Le Directeur général a également évoqué les efforts de la FAO et de ses partenaires visant à limiter le plus possible les effets négatifs des opérations de lutte sur l'environnement et sur la santé du personnel chargé des opérations. Il a annoncé que la FAO prévoyait d'effectuer en 2005 des tests sur des produits plus respectueux de l'environnement.

8. Le Directeur général a indiqué que les perspectives demeuraient incertaines et que l'évolution de la situation dépendait dans une large mesure de la pluviométrie dans les aires de reproduction du criquet pèlerin. Il a rappelé aux participants que la FAO avait donné corps à son approche en matière de lutte préventive contre le criquet pèlerin en mettant en place son programme EMPRES. Étant donné que les invasions acridiennes massives précédentes étaient parties de la zone de la mer Rouge, EMPRES avait été lancé initialement dans la région centrale. La FAO souhaitait étendre EMPRES à la région occidentale depuis plusieurs années, mais les donateurs ne réagissaient pas, avant que la Banque africaine de développement ne se manifeste en 2003. Le Directeur général a indiqué qu'il était convaincu que si EMPRES avait été en place plus tôt dans la région occidentale, les pays touchés auraient été mieux à même de faire face au problème actuel.

9. Enfin, le Directeur général a rappelé aux participants que le Comité a pour rôle de donner des avis à la FAO sur la façon d'améliorer la mise en oeuvre de son mandat. Il a estimé que le moment choisi pour tenir la session extraordinaire était approprié, car il permettait un examen des actions menées pendant les 12 mois écoulés et l'adoption de décisions et recommandations rationnelles pour le printemps et l'été prochains. Il a souhaité aux participants des délibérations fructueuses pendant les jours suivants.

MEMBRES DU BUREAU

10. Les membres suivants du Bureau ont été élus:

Président: M. Mohamed Abdullahi Ould Babah (Mauritanie),
 Vice-Présidents: M. Phillip Lamade (États-Unis), M. Rachid Lakhdar (Maroc).
 Comité de rédaction: M. Bencheikh-Lehocine (Algérie), M. Lo (Sénégal),
 M. van Huis (Pays-Bas).

ORDRE DU JOUR

11. L'ordre du jour, tel qu'adopté, est reproduit à l'Annexe II.

EXPOSÉS, DÉBATS ET RECOMMANDATIONS

Urgence relative au criquet pèlerin

a) La situation acridienne: septembre 2003 - novembre 2004 et prévisions

12. Le fonctionnaire de la FAO chargé des prévisions relatives au criquet pèlerin a décrit en détail la situation acridienne de septembre 2003 à novembre 2004 et il a fourni une prévision de l'évolution possible de la situation dans un proche avenir. Il a également présenté des mises à jour mensuelles des superficies traitées et le total de ces superficies à ce jour.

13. Les pluies abondantes tombées pendant l'été 2003 dans le Sahel de l'Afrique de l'Ouest et au Soudan ont provoqué des résurgences locales en Mauritanie, au Mali, au Niger et au Soudan en octobre. En novembre, des essaims se sont déplacés vers l'Afrique du Nord-Ouest où ils se sont reproduits pendant le printemps de 2004 et ont fini par déclencher une recrudescence. Les essaims qui n'avaient pas été traités ont envahi le Sahel au début de l'été et y ont pondu. Un nombre considérable de nouveaux essaims se sont formés en Afrique de l'Ouest en septembre et octobre et ont de nouveau envahi l'Afrique du Nord-Ouest. En novembre, quelques essaims ont atteint l'est de la Méditerranée, l'Égypte et Israël et une infestation de moindre ampleur s'est déclarée en Arabie saoudite et en Jordanie. À l'heure actuelle, les infestations acridiennes de la région occidentale sont les plus importantes et les plus nombreuses observées depuis l'invasion massive de 1987-89.

14. Les opérations initiales de lutte menées en Mauritanie, au Mali, au Niger et au Soudan en octobre et novembre étaient limitées et principalement terrestres car les résurgences étaient de petites dimensions et localisées. En janvier, des pulvérisations aériennes effectuées avec les appareils marocain et mauritanien ont commencé en Mauritanie. Il y a eu une augmentation sensible des superficies traitées à partir de mars en raison de vastes opérations de lutte aérienne menées dans les aires de reproduction printanière en Afrique du Nord-Ouest. Elles ont été suivies d'opérations analogues dans la zone sahélienne de l'Afrique de l'Ouest pendant l'été. Plus récemment, les opérations

intensives ont repris en Afrique du Nord-Ouest. Au total, près de 10,5 millions d'hectares ont été traités entre septembre 2003 et le 20 novembre 2004.

15. Dans le Sahel, l'évolution dépendait des conditions météorologiques. Dans le pire des cas, si les pluies étaient suffisantes et si les températures restaient relativement tièdes, les criquets se reproduiraient dans le nord-ouest et le nord de la Mauritanie et dans l'ouest du Sahara, provoquant la formation de nombreux essaims, approximativement de février à juin. Dans le meilleur des cas, si les pluies étaient peu abondantes ou absentes, les conditions resteraient défavorables à la reproduction et à la survie des acridiens. Cette année, la pluviométrie avait été faible jusqu'à maintenant et la plupart des zones étaient sèches, de sorte que la majorité des essaims se déplaceraient vers le nord jusqu'au Maroc. Quoi qu'il en soit, la reproduction hivernale semble moins importante pendant les recrudescences parce que les essaims survolent généralement les zones concernées et atteignent la principale zone de reproduction printanière située dans le nord-ouest de l'Afrique.

16. En Afrique du Nord-Ouest, la situation pourrait se détériorer encore dans les prochaines semaines, des essaims supplémentaires en provenance du Sahel atteignant le sud du Maroc et de l'Algérie. Ensuite, le froid empêchera les essaims supplémentaires de se déplacer vers le nord à partir de l'Afrique de l'Ouest jusqu'à la mi-février à peu près. Quelques essaims pourraient, au début du printemps, se déplacer plus à l'est, vers la Tunisie et la Libye. En certains endroits, les essaims pourraient commencer à devenir matures et à pondre vers janvier, mais généralement, la maturation ne se produit pas avant que les températures ne montent. L'ampleur de la reproduction au printemps dépendra de l'efficacité des opérations de prospection et de lutte qui ont été entreprises pendant l'hiver et de l'échelonnement et de la répartition des pluies de printemps.

17. Dans la région centrale, il est peu probable que des essaims supplémentaires arrivent en provenance de l'Afrique de l'Ouest ou du Nord-Ouest d'ici à la fin du printemps. Dans les prochaines semaines, un nombre limité d'essaims pourraient se déplacer entre le nord-est de l'Égypte, le Sinaï, Israël et l'ouest de la Jordanie, selon les vents et les températures. Dans le pire des cas, ces essaims pourraient se déplacer vers le sud, sur les deux rives de la mer Rouge, se dirigeant vers les aires traditionnelles de reproduction hivernale de la côte de l'Arabie saoudite au nord de Djedda, de la côte sud de l'Égypte et de la côte du Soudan. Si des pluies abondantes sont reçues dans ces zones entre décembre et mars, au moins une vague de reproduction pourrait avoir lieu et des essaims en nombre faible à modéré pourraient se former pour se diriger ensuite vers les aires de reproduction estivale de l'intérieur du Soudan à partir de juin. Dans le meilleur des cas, les plaines côtières de la mer Rouge ne recevraient pas de pluie et les essaims resteraient dans le nord et finiraient par se disperser et par mourir. En guise de conclusion, le fonctionnaire chargé des prévisions a posé aux participants la question de savoir si l'actuelle recrudescence pourrait prendre les dimensions d'une invasion massive et il a laissé entendre que la réponse dépendra de l'enchaînement des événements pendant les prochains mois. On trouvera à l'Annexe III le texte intégral de cet exposé.

18. Lors des débats qui ont suivi, les participants se sont félicités de cet exposé et l'accent a été mis sur la façon d'améliorer la fréquence et la qualité des rapports des pays touchés. Certaines des difficultés de collecte et de transmission des informations auxquelles les pays se heurtent ont été décrites et il a été indiqué que la FAO est en train de rechercher des techniques plus perfectionnées permettant le transfert rapide des données de terrain. Lorsque des opérations de lutte sont menées, il arrive souvent que du personnel non formé soit envoyé sur place et ne soit pas en mesure de recueillir et de

transférer les informations requises. Il a également été noté qu'il incombe aux pays d'assurer le plus rapidement possible la collecte des informations et la transmission des données au Service d'information sur le criquet pèlerin, ce qui permet d'établir des prévisions plus précises. Certains participants ont été d'avis que pour toute préparation d'action préventive, il faudrait se fonder sur le scénario le plus pessimiste, de façon à parer à toute éventualité. Le délégué de Chypre a évoqué l'arrivée récente d'essaims et il a demandé un complément d'informations sur les probabilités de réinvasion de l'île. Le fonctionnaire de la FAO chargé de l'établissement des prévisions acridiennes a expliqué qu'au gré des vents, de nouveaux essaims pourraient arriver à la fin du printemps (juin) et à la fin de l'été (octobre/novembre). Le délégué de l'Algérie a été surpris d'apprendre que le Service d'information sur le criquet pèlerin n'avait pas reçu les informations détaillées sur la situation acridienne que son pays avait envoyées et il a promis de rechercher d'autres moyens d'acheminer ces informations afin de veiller à l'avenir au bon transfert de données et à l'établissement régulier de rapports adressés au Service d'information sur le criquet pèlerin. La question de savoir si la recrudescence du criquet pèlerin pouvait également toucher la région orientale a été soulevée. Dans les conditions actuelles, le risque a été considéré comme relativement faible, même dans l'hypothèse du scénario le plus pessimiste.

b) Vue d'ensemble des mesures de lutte prises par les pays touchés

19. Des rapports détaillés ont été présentés par les délégués de pays de la région occidentale (Algérie, Libye, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Sénégal, Tchad, Tunisie), ainsi que par des pays touchés qui sont situés en dehors de la région occidentale, comme le Burkina Faso et le Cap-Vert. Des exposés ont également été faits par des délégués de pays de la région centrale, notamment par l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Soudan et l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Est (OLCP-EA).

20. Les rapports des pays retraçaient l'évolution des infestations acridiennes sur le territoire national depuis septembre 2003 et décrivaient en détail les opérations de lutte entreprises. Dans plusieurs cas, des informations plus détaillées ont été fournies sur les superficies traitées, les opérations aériennes et terrestres, la participation de l'armée et de brigades de village et d'autres interventions des communautés rurales. Des informations détaillées sur les zones prospectées n'ont été fournies que dans quelques cas. Certains des délégués ont informé le Comité des efforts déployés pour contrôler l'incidence des mesures de lutte sur l'environnement et la santé humaine.

21. Tous les délégués des pays sahéliens ont mentionné l'assistance bilatérale reçue durant la campagne d'été de la part des pays d'Afrique du Nord-Ouest. Il s'agissait principalement d'une aide en nature (avions/hélicoptères, pesticides, équipements de pulvérisation) et d'équipes de lutte antiacridienne venues renforcer les équipes des pays voisins. La collaboration intrarégionale a été également encourageante dans la région centrale, notamment entre l'Arabie saoudite et le Soudan, et il y a eu des cas de collaboration interrégionale dans lesquels le Soudan a apporté un appui au Tchad sous la forme de pesticides et de pulvérisateurs et l'Arabie saoudite fournir des fonds au Maroc et au Sénégal. Les délégués du Maghreb ont fourni des informations supplémentaires sur les efforts destinés à mobiliser leurs propres ressources pour la série d'interventions. Il s'agissait des opérations massives de lutte menées lors de la campagne d'hiver et de printemps 2003/2004, d'une aide fournie lors de la campagne d'été 2004 aux pays sahéliens et de la campagne en cours contre les essaims immatures.

22. Tous les délégués des pays touchés par les infestations acridiennes ont remercié les donateurs internationaux et la FAO de leur appui.

23. Les délégués ont souligné l'importance des réunions de haut niveau tenues à Alger, à Dakar et à Tunis, afin de coordonner la planification mutuelle et d'obtenir une réaction plus adéquate des donateurs. Même si la réponse des donateurs a été jugée en général trop lente, tous les pays touchés d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest ont remercié les nombreux pays donateurs de toutes les régions du monde pour l'assistance fournie.

24. En réponse à la menace acridienne, le Tchad et le Mali ont créé des unités nationales spéciales de lutte antiacridienne. En outre, dans la plupart des pays, des comités interministériels de coordination des interventions d'urgence ont été créés afin d'informer les autorités nationales et les représentants locaux des donateurs des infestations acridiennes et des opérations de lutte. Dans son exposé, le délégué du Maroc a fait remarquer que la recrudescence du criquet pèlerin était directement due au fait que le programme EMPRES n'était pas opérationnel dans la région occidentale et n'était pas en mesure d'introduire des stratégies de lutte antiacridienne préventive. Le délégué a lancé un appel aux représentants des donateurs pour qu'ils appuient le programme EMPRES pour la région occidentale.

25. La déléguée du Cap-Vert a expliqué les difficultés rencontrées pour mener les opérations de lutte dans un pays composé d'une série d'îles dont certaines étaient montagneuses et inaccessibles aux équipes appliquant des traitements au sol. Elle a indiqué qu'après les pluies tombées sur toutes les îles au début de novembre, on avait signalé la présence de larves qu'il fallait éliminer le plus vite possible pour empêcher qu'elles ne se reproduisent. Elle a montré une diapositive illustrant un cas de mortalité massive de poissons due aux pulvérisations de pesticides et a cité également un cas de mortalité massive d'oiseaux. Le délégué de l'Égypte a signalé le passage d'un essaim dense au-dessus du Caire, chose qui ne s'était plus produite depuis cinquante ans. Le délégué du Soudan a décrit les opérations de prospection et de lutte menées dans les différentes régions du pays et a également signalé qu'il fallait empêcher les villageois de manger des criquets contaminés par les pulvérisations de pesticide.

26. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs questions ont été posées sur les rapports des pays: Israël a demandé des informations sur la taille et la situation actuelle des essaims que l'Égypte avait signalés dans la péninsule du Sinaï. La réponse a été que cinq essaims provenant tous de déplacements le long de la mer Méditerranée, avaient été éliminés à l'aide de pulvérisations UBV de chlorpyrifos. L'Égypte a suggéré que la FAO pourrait jouer un rôle pour faire en sorte que des opérations de lutte se déroulent dans les zones minées lors de la Deuxième Guerre mondiale et la Libye a suggéré d'améliorer la coordination le long de toutes les zones frontalières. Le délégué du Sénégal a demandé des éclaircissements concernant l'origine des essaims signalés au Cap-Vert. Le Service d'information sur le criquet pèlerin a répondu que les essaims initiaux provenaient de déplacements vers le sud à partir du Maghreb, qui avaient eu lieu en juillet 2004. La Norvège a noté que presque toutes les opérations de lutte se faisaient à l'aide de pesticides organophosphorés et a demandé si un suivi adéquat était assuré concernant l'impact de ces produits sur le personnel appliquant les pesticides et si des antidotes étaient disponibles facilement. Les délégués du Maroc, de l'Algérie et du Niger ont confirmé que leur pays suivait cette pratique. La FAO a indiqué qu'elle fournissait des trousseaux d'analyses pour tester les niveaux de cholinestérase à tous les pays sahéliers. Le Cap-Vert a expliqué le système en place, consistant à faire passer un examen médical après la campagne à tout le personnel ayant participé à l'application de pesticides. Des pays comme la Tunisie et l'Algérie ont également souligné la nécessité de lancer des campagnes de sensibilisation du public avant les opérations de lutte aérienne.

27. Le délégué de l'Inde a suggéré d'élargir la liste des ressources disponibles pour l'assistance technique afin d'y inclure du personnel expérimenté provenant de pays comme l'Inde. L'OLCP-EA a remercié la FAO, EMPRES/Région centrale et l'USAID pour l'aide fournie afin d'équiper les avions/hélicoptères de l'OLCP-EA de systèmes de navigation DGPS. Il a été signalé également qu'il serait nécessaire de réparer un ancien avion de pulvérisation basé à Nairobi.

28. La FAO a appelé l'attention sur le dévouement du personnel national et des agents de terrain, qui ont souvent travaillé pendant des mois d'affilée sans prendre pratiquement de repos.

c) Rôle joué par la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale

29. Le Secrétaire de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) a passé en revue les activités réalisées entre juillet 2003 et novembre 2004. Il a souligné qu'une recrudescence du criquet pèlerin a eu lieu dans la région occidentale pendant le second semestre de 2003 et en 2004. Cette recrudescence a démontré que la région occidentale pourrait également être une source de crise majeure affectant les pays au-delà de cette région. Il a évoqué le rôle de la Commission dans la situation actuelle de crise: collecte et transmission de l'information, planification des mesures, préparation de projets, évaluation de la situation acridienne et mobilisation de ressources pour les interventions. Il a été noté qu'outre les alertes diffusées par le DLIS, le Secrétariat de la Commission avait diffusé 20 alertes régionales auprès de ses États Membres appelant l'attention sur le risque d'invasions acridiennes sur leurs territoires. Le Secrétariat a donné des précisions sur les différentes contributions nationales et internationales aux campagnes menées en Afrique du Nord-Ouest et dans les pays sahéliens en appelant en particulier l'attention sur la forte solidarité régionale qui avait permis de renforcer rapidement les ressources dont disposaient les pays du Sahel. Il a terminé son exposé en remerciant tous les partenaires qui avaient aidé les pays touchés au cours de cette période difficile.

d) Rôle joué par la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale

30. Le Secrétaire de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale a passé en revue les activités organisées par la Commission et l'appui qu'elle a fourni et il a souligné les liens étroits de collaboration et de consultation entre la Commission de la région centrale, le Service d'information sur le criquet pèlerin et EMPRES/Région centrale au cours des derniers mois. Les différentes mesures et méthodes utilisées pour aider les pays membres à lutter contre la résurgence acridienne et à améliorer leur capacité d'intervention rapide pour faire face à une invasion venant d'Afrique de l'Ouest avaient contribué à enrayer la recrudescence qui commençait à se développer en mars 2004.

31. Il informé les participants de la situation du programme de formation à court, moyen et long termes sur la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin, des activités conjointes de prospection de part et d'autre des frontières appuyées par la Commission et par EMPRES/Région centrale et des publications préparées en anglais et en arabe. Les efforts déployés afin d'encourager les pays d'EMPRES/Région centrale qui ne faisaient pas encore partie de la Commission pour la région centrale à adhérer à cette Commission ont porté leurs fruits: Djibouti est devenu membre en 2002, l'Éthiopie, en 2004, et l'Érythrée devrait faire de même sous peu.

e) Mesures prises par le Centre d'intervention antiacridienne d'urgence de la FAO et les donateurs pour aider les pays touchés par le criquet pèlerin

32. Le Centre d'intervention antiacridienne d'urgence (ECLLO), qui avait été créé lors de la dernière invasion acridienne il y a 15 ans, a été remis en activité le 25 août 2004 sur décision du Directeur général de la FAO afin de réagir de manière plus efficace à la grave invasion acridienne frappant la région occidentale. Le Secrétariat a fourni une description complète et détaillée des mesures prises par la FAO depuis novembre 2003. Le premier projet du PCT a été approuvé dès février 2004. À ce jour, 18 projets du PCT ont été approuvés au total pour les pays touchés de la région occidentale et deux projets du PCT ont été approuvés pour des pays de la région centrale, pour une contribution totale de la FAO d'un montant de 6 millions de dollars EU.

33. La réponse de la communauté des donateurs a été initialement lente et c'est la FAO qui a le plus contribué aux opérations d'urgence jusqu'en août 2004. Toutefois, au mois de novembre 2004, les contributions des donateurs reçues par la FAO, promises ou annoncées à l'Organisation, s'élevaient à 72,6 millions de dollars EU. On avait estimé initialement qu'un montant de 100 millions de dollars serait nécessaire pour les pays sahéliens touchés au cours de la campagne d'été.

34. Le Secrétariat a mentionné les restrictions imposées par les donateurs, qui visaient des activités spécifiques ou ciblaient certains pays bénéficiaires, ce qui a compliqué la gestion des fonds et a entraîné, dans certains cas, des retards. D'autres problèmes rencontrés étaient liés à l'évaluation des besoins effectifs du fait de l'évolution des scénarios et du passage des saisons. Les fonds ont été investis, pour l'essentiel, pour des pesticides, des heures de vol, du matériel de lutte et de prospection, des coûts opérationnels et un appui technique. Au total, 2 millions de litres de pesticides d'une valeur de 14,7 millions de dollars EU ont été achetés dans le cadre de l'assistance multilatérale. En outre, un montant de 6,3 millions de dollars EU a été dépensé pour 2 160 heures de vol.

35. Il a été plus difficile de suivre l'aide bilatérale fournie aux pays, ce qui a parfois posé des problèmes de coordination et d'évaluation des ressources effectivement disponibles et des éventuelles ruptures de stock. Au cours de la campagne d'été de 2004, les pays d'Afrique du Nord-Ouest ont donné près de 415 000 litres de pesticides, les États-Unis en ont fourni 450 000 litres et plusieurs autres donateurs en ont fourni des quantités moindres. L'observateur de la Banque mondiale a demandé quel était à ce jour le taux de dépense des fonds de la FAO. Le Secrétariat a répondu que le taux de dépense était légèrement supérieur à 50 pour cent, sur un montant total de 61,7 millions de dollars reçus au cours des derniers mois.

36. Le délégué de la Commission européenne a demandé une mise à jour concernant les montants reçus de la CE à titre de dons et les montants dépensés. La FAO a expliqué que des comptes détaillés pourraient être fournis à tous les donateurs. Pour l'UE, les fonds reçus à ce jour s'élevaient au total à 24,9 millions, dont 11,2 millions avaient déjà été dépensés.

f) Évaluation préliminaire des enseignements tirés

37. La session extraordinaire du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin a offert une première possibilité de passer en revue les mesures prises depuis juillet 2003, et de définir les enseignements qui pouvaient être tirés et les recommandations/améliorations possibles. Le Secrétariat a résumé les rôles des pays touchés par le criquet, de la

communauté internationale des donateurs et de la FAO qui, ensemble, avaient la responsabilité des opérations d'urgence contre le criquet pèlerin. Il a ensuite résumé certaines des principales activités réalisées par le Groupe acridiens en ce qui concerne l'alerte précoce, les plans d'action prévisionnels, les appels aux donateurs, les financements, la mise en oeuvre de l'assistance aux pays touchés, la coordination à l'échelle régionale et internationale et la publicité sur le plan international.

38. Le Secrétariat a décrit en détail les différents mécanismes de mise en oeuvre ainsi que les contraintes rencontrées. L'une des principales difficultés pour la FAO dans une éventuelle situation d'urgence était de trouver un juste équilibre entre donner l'alerte et pêcher par excès de prudence. En ce qui concerne les fonds, l'une des principales contraintes était que jusqu'au 15 septembre environ, la FAO n'avait reçu que 2 millions de dollars EU sur les 19 millions de dollars annoncés. Le manque de liquidités a pesé sur la capacité de la FAO de fournir les ressources nécessaires en temps utile pour faire face de façon efficace à la recrudescence acridienne. Dans certains cas, l'insuffisance des informations sur les stocks existants de pesticides et le manque de coordination entre les différents donateurs ont entraîné l'accumulation de stocks importants de pesticides à la fin de la campagne. Initialement, la communauté internationale a été informée de la situation acridienne grâce aux bulletins mensuels types rédigés en anglais, arabe et français, avec des mises à jour supplémentaires tous les 10 à 15 jours, fournissant des prévisions pour les six semaines suivantes. À mesure que le Centre d'intervention antiacridienne d'urgence se développait, des rapports de situation supplémentaires étaient publiés au rythme d'environ un par semaine, pour fournir des informations plus détaillées sur les contributions des donateurs acheminées par l'intermédiaire de la FAO, ainsi que sur l'assistance bilatérale et d'autres nouvelles apparentées. L'intérêt que les médias ont porté à la crise acridienne a augmenté à la suite de la réunion des ministres de l'agriculture de juillet 2004 et s'est maintenu depuis à un niveau élevé. La presse a joué un rôle important en assurant la visibilité du problème des infestations acridiennes. Mais elle a aussi entraîné des frustrations généralisées dans les pays touchés, lorsqu'un appui des donateurs était annoncé dans la presse avant que les fonds n'aient été effectivement reçus.

39. Un certain nombre de suggestions ont été faites concernant l'amélioration de l'alerte précoce, l'échange d'informations, les opérations de prospection et les plans d'action prévisionnels des unités nationales de lutte antiacridienne. Il a été souligné que la FAO devrait mettre en place différents mécanismes simplifiés et que les donateurs devaient réagir plus rapidement pour satisfaire les besoins des pays touchés. Des recommandations ont également été faites concernant les comités nationaux de pilotage des activités antiacridiennes d'urgence, qui jouent un rôle important dans la mise en commun des informations entre les parties prenantes. Finalement, il a été noté que nombre des recommandations portaient sur l'effort à long terme envisagé dans le programme EMPRES (Criquet pèlerin).

40. Le Comité s'est félicité de l'évaluation préliminaire des enseignements tirés. Plusieurs délégués ont souligné l'importance des prospections dans les zones frontalières, notamment entre la Libye et l'Égypte, l'Égypte et le Soudan, le Maroc et l'Algérie, l'Arabie saoudite et le Yémen, et le Mali et la Mauritanie. Le délégué de l'Algérie a fortement appuyé la création d'un fonds d'urgence afin de pouvoir répondre rapidement aux besoins pressants. Il s'est prononcé en faveur d'une remise en activité des équipes d'intervention du Maghreb telles qu'elles fonctionnaient lors de la campagne 1986-1989. Cette remise en activité pourrait se faire par l'intermédiaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) et du programme

EMPRES/Région occidentale. Ce dernier programme devrait devenir opérationnel dès que possible.

41. Le délégué du Canada a demandé si les agriculteurs et les pasteurs pouvaient participer aux campagnes de lutte antiacridienne. Le délégué de la Mauritanie a suggéré que les villageois et les nomades pourraient éliminer mécaniquement les bandes larvaires. Des ONG internationales et nationales pourraient aussi participer à cette initiative.

42. Le délégué de l'Inde a indiqué que son pays n'avait plus connu de résurgences importantes de criquets depuis 1995 et que pendant environ six mois de l'année, l'Inde avait des équipes de prospection et de lutte qui étaient libres et qui pouvaient aider la région occidentale ou la région centrale, le cas échéant. Le délégué du Maroc a indiqué qu'une campagne effective d'enrayement de la recrudescence acridienne actuelle devrait rester une priorité élevée. Cela pourrait éviter le développement d'une invasion acridienne massive, qui serait très difficile à maîtriser. Il fallait pour cela connaître en temps réel la situation acridienne dans la région et dans les pays voisins, communiquer les informations de façon efficace et rapide, disposer de moyens appropriés de prospection et prendre des mesures de lutte appropriées et rapides. Il a également appuyé la création d'un fonds d'urgence permettant de déployer vite des équipements de lutte antiacridienne par le truchement de la CLCPRO.

43. Le délégué de la Mauritanie a reconnu qu'il était malaisé d'entreprendre des opérations de prospection et de lutte dans certaines zones d'accès difficile. Il a suggéré de réaliser une étude sur la façon d'accéder plus facilement à ces zones.

44. Le délégué des Pays-Bas, se référant à l'évaluation préliminaire des enseignements tirés, a exprimé des vues et des préoccupations qui étaient largement partagées par plusieurs pays de l'UE (le Royaume-Uni et Malte, qui ne pouvaient pas assister à cette réunion, avaient explicitement souscrit à ces vues):

- Communication: en temps de crises, la communication revêt une importance majeure. En cours de campagne, il s'est avéré difficile de répondre à des demandes toujours plus nombreuses, tendant à obtenir rapidement des informations spécifiques. C'était le cas à la fois pour les communications entre la FAO et les donateurs, ainsi que pour celles entre les différents pays et les donateurs. Les informations sont souvent éparpillées. Les pays touchés connaissent un problème analogue: ils ne savent pas toujours ce que font leurs voisins. La mise en commun d'informations ne se fait pas automatiquement; nous devons mettre en place des mécanismes qui améliorent les communications. Au début de la campagne, le rôle de coordination de la FAO pourrait être plus visible sur le terrain.
- Les informations provenant de nos ambassades nous signalent que les pays du Sahel se concentrent principalement sur le problème national actuel (ce qui est bien sûr leur droit le plus strict). Par ailleurs, il est clair que les invasions acridiennes exigent une approche régionale. La FAO joue un rôle dans ce domaine, mais elle est aussi tributaire de la coopération politique sur le plan régional.
- Les liens entre la sécurité alimentaire, notamment pour les couches les plus pauvres de la population, et la campagne de lutte antiacridienne ne sont pas toujours clairs. Cela peut être un problème de communication (du moins en partie), mais c'est aussi probablement une question de perspective: «Les activités planifiées et exécutées pendant la campagne sont-elles les plus urgentes ou les plus

stratégiques du point de vue de la sécurité alimentaire des plus pauvres? ». Nous souhaiterions une analyse des risques en bonne et due forme sur ces questions.

- Plans d'action prévisionnels: dès que la campagne est terminée, nous avons tendance à oublier les criquets. Au moment de la résurgence/recrudescence suivante, nous recommençons à penser au problème et envisageons les mesures à prendre. Si l'on veut répondre de façon plus précise à ce problème, il faut des plans d'action prévisionnels et une capacité minimale permanente. La question qui se pose est, par exemple, la suivante: « Qu'est-ce que les pays sont disposés à faire eux-mêmes à différents niveaux de menace acridienne et à quels seuils de menace veulent-ils faire intervenir la FAO, les donateurs et les organismes multilatéraux? ». Étant donné que peu de pays ou d'organisations seront en mesure de maintenir en permanence une forte capacité, la question qui se pose est celle du déploiement rapide des capacités nécessaires. Les plans d'action prévisionnels sont nécessaires non seulement au niveau national, mais aussi aux plans régional et international. Selon la FAO, les éléments d'un plan d'intervention comprendraient des questions telles que: liste des priorités/domaines d'intérêt des donateurs; marché des pesticides; évaluation des besoins nationaux; attentes et rôles des différentes parties prenantes; choix stratégiques à faire (aux niveaux national et régional); plan de communication en cas de résurgence, de recrudescence et d'invasion acridienne de grande ampleur.
- Nous ne savons pas exactement quelle est notre efficacité au cours de la campagne et quelles sont les retombées négatives sur l'environnement, tout comme nous ne savons pas quelle partie de la population acridienne est traitée et avec quel résultat. Pour des engagements à long terme (de la part à la fois des pays touchés et de la communauté internationale), ces informations pourraient en fin de compte se révéler essentielles. De nouvelles recherches doivent être réalisées afin de définir des mesures ayant des résultats à long terme.
- Il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire pour renforcer notre capacité d'affronter à l'avenir les résurgences et recrudescences acridiennes. Plusieurs parties concernées ont indiqué qu'il fallait évaluer les enseignements qui pouvaient être tirés, à la fois sur le plan technique et au niveau de l'organisation.

g) Résultats d'une mission d'évaluation des dégâts aux cultures

45. M. Jossierand (SMIAR) a présenté les résultats préliminaires d'une mission d'évaluation des dégâts aux cultures réalisée en octobre 2004 et a décrit les approches et les méthodologies utilisées. La première approche est fondée sur le modèle d'équilibre hydrique de la FAO où l'on suppose que la différence entre la valeur obtenue en cas de satisfaction des besoins en eau des cultures et l'estimation effective de production des cultures peut être attribuée à d'autres facteurs contribuant à réduire les récoltes, y compris au criquet pèlerin. La seconde approche prévoit l'utilisation de cartes ayant une résolution de cinq km² de résolution, produites à l'aide d'images prises par satellite et reposant sur l'indice différentiel normalisé de végétation, où l'on compare les indices de végétation pour des années ayant eu un régime pluviométrique similaire pendant des décades critiques aux indices relevés à la fin de la saison des pluies de 2004. Les différences de végétation pourraient être attribuées à « d'autres facteurs » que la pluviométrie

46. La mission est arrivée à la conclusion que la production agricole d'ensemble dans les neuf pays du CILSS devrait être proche de la moyenne sur cinq ans. Toutefois, une évaluation de la situation pays par pays donne une vue plus contrastée de la situation. Par exemple, la Mauritanie a souffert pendant plusieurs années de précipitations insuffisantes qui ont déterminé une faible production agricole et maintenant c'est le pays dont les cultures ont subi le plus de dégâts du fait du criquet pèlerin. La mission a constaté que la plus grande partie des dégâts causés par le criquet pèlerin dans les pays sahéliens étaient concentrés dans les terres agricoles marginales et dans les parcours du nord. Étant donné que ces zones ne contribuent guère au bilan céréalier régional, les effets d'ensemble sont restés limités, mais les dégâts étaient parfois élevés au niveau local.

47. Un rapport préliminaire de la mission a été présenté le 3 novembre et le rapport final sera disponible sur le site du SMIAR dès qu'il aura été approuvé par les organisations participantes, y compris le CILSS.

48. Plusieurs questions ont été soulevées au cours des débats. Il a été reconnu qu'il serait utile de créer des équipes spécialisées dans chaque pays potentiellement touché afin de rassembler des données sur les dégâts aux cultures provoqués par le criquet pèlerin. La réponse a été que cela serait certainement nécessaire et qu'il serait ainsi possible de recueillir des informations plus détaillées sur la répartition des dégâts provoqués par le criquet.

49. Le délégué de la Libye a déclaré qu'il s'attendait à une présentation donnant plus d'informations sur l'évaluation des dégâts aux cultures et moins de données sur l'alerte précoce. Il a suggéré qu'une évaluation précise des dégâts aux cultures pourrait avoir un impact sur les décisions prises concernant la capacité de charge des pâturages et pourrait être utile pour prévenir la désertification. L'orateur a expliqué qu'il était difficile de distinguer les effets du criquet pèlerin de ceux dus à la sécheresse. Toutefois, l'effet combiné de ces deux facteurs s'est fait sentir au niveau des prix des céréales et du bétail dans plusieurs pays et dans certaines zones de production agricole marginale, des groupes de nomades se sont déplacés avec leur troupeau deux mois plus tôt que d'habitude.

50. Concernant les précipitations tombées en Mauritanie l'année dernière, qui avaient été décrites comme exceptionnellement bonnes, l'orateur a expliqué que parfois les précipitations sont concentrées en si peu de temps qu'elles peuvent avoir en fait un effet destructeur du fait des inondations qu'elles provoquent. La répartition des pluies est souvent plus importante que le total des précipitations reçues.

51. Le délégué du Ghana s'est déclaré préoccupé par les mouvements de bétail provenant des zones touchées des pays du CILSS vers la zone soudanienne des pays voisins, à la recherche de fourrages.

52. Le délégué de la Banque mondiale a demandé s'il existait un mécanisme permettant d'orienter les donateurs quant aux zones géographiques où ils devraient investir leurs ressources pour obtenir les meilleurs rendements: zones arides et marginales sujettes à la sécheresse et fréquemment infestées par le criquet pèlerin ou terres agricoles plus productives infestées de temps à autre par ce ravageur.

53. Le délégué de la Commission européenne a déclaré que la méthodologie utilisée était « prudente » et il a reconnu qu'il était difficile de distinguer les effets de la sécheresse de ceux dus au criquet. Il a également demandé quel était le potentiel d'expansion des partenariats afin d'obtenir davantage d'informations, notamment dans les zones d'élevage.

54. Le Secrétariat a noté que l'une des difficultés liées à l'utilisation de cette méthodologie d'allocation des ressources résidait dans le fait que le comportement et la répartition géospatiale des criquets variaient en fonction de leur stade de développement.

Gestion et planification à court et à moyen termes

a) EMPRES (composante criquet pèlerin), situation présente et rôle au cours de la crise

Dans la région centrale

55. Le coordonnateur du programme EMPRES pour la région centrale a donné une vue d'ensemble de l'objectif d'EMPRES, qui était de prévenir les situations d'urgence provoquées par le criquet pèlerin, et a résumé certains des principaux axes d'intervention et réalisations dans ces domaines depuis 1997, lorsque le Programme est devenu opérationnel. EMPRES/région centrale a bénéficié d'une période assez calme jusqu'en 2003 et a pu se concentrer pleinement sur l'élaboration et l'introduction de différentes procédures types, technologies et approches dans le cadre du système opérationnel de lutte raisonnée contre le criquet, utilisé par les unités de lutte antiacridienne. Des efforts avaient été faits afin de renforcer les systèmes nationaux d'information et d'alerte précoce, et d'améliorer les capacités humaines de manière à effectuer des opérations plus efficaces de prospection et de lutte et à introduire des technologies plus efficaces et plus respectueuses de l'environnement. Toutes les approches étaient destinées à appuyer et renforcer les capacités nationales et régionales de détection et de réaction précoce afin d'empêcher que des résurgences ne se transforment en recrudescences ou même en invasions acridiennes massives.

56. Des efforts importants ont également été consacrés à l'élaboration et à l'introduction de mécanismes pratiques pour les plans d'action prévisionnels, compte tenu des difficultés que posaient la détection de signes avant-coureurs de grégarisation sur un vaste territoire et la planification rapide de contre-mesures appropriées. Le coordonnateur d'EMPRES/région centrale a décrit les principaux éléments des mécanismes régionaux et nationaux d'établissement de plans d'action prévisionnels et a expliqué comment ceux-ci ont été appliqués pour la première fois lors de la crise acridienne actuelle. Il a mentionné les résurgences simultanées dans les deux régions en octobre 2003, les activités de prospection et de lutte qui ont été immédiatement lancées par les pays directement touchés de la région centrale et la mobilisation rapide de ressources nationales et bilatérales, ainsi que de ressources internationales limitées. La réaction rapide et les efforts combinés ont permis d'enrayer la recrudescence en cours en avril/mai 2004 et des pulvérisations ont été effectuées sur moins de 200 000 hectares.

57. Depuis lors, la région centrale est exposée aux risques liés à deux scénarios différents: une invasion d'essaims en provenance de la région occidentale et une seconde résurgence lors de la campagne d'hiver 2004/2005. La récente invasion d'essaims à la mi-novembre dans le nord-ouest et le nord de l'Égypte n'était pas prévue aussi tôt, ce qui a montré à nouveau la difficulté de prédire l'évolution des ravageurs et a illustré la nécessité d'une collaboration interrégionale plus étroite pour élaborer et introduire des stratégies de lutte préventives.

Dans la région occidentale

58. Le Coordonnateur du programme EMPRES dans la région occidentale (EMPRES/RO), qui est également Secrétaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO), a exposé aux participants les liens unissant

le programme EMPRES dans la région occidentale et la CLCPRO ainsi que les difficultés à trouver un soutien suffisant pour ce Programme. Une avancée a eu lieu en septembre 2003 seulement lorsque la Banque africaine de développement a approuvé l'octroi d'un montant de 6 millions de dollars EU, mais le projet de la Banque n'est toujours pas opérationnel. Néanmoins, certaines activités ont été menées dans tous les pays de la région occidentale d'EMPRES conformément au plan d'action établi à Nouakchott en 2001. La recrudescence récente des acridiens dans la région occidentale a permis à de nombreux donateurs de prendre conscience des avantages à moyen et long termes de la lutte préventive et de la nécessité d'une telle stratégie. Le coordonnateur du programme EMPRES dans la région occidentale s'est félicité de ces signes encourageants et il a indiqué que tout serait mis en œuvre pour coordonner les apports des donateurs à l'appui de la lutte préventive et éviter le chevauchement des activités.

Soutien des donateurs au programme EMPRES dans la région occidentale

59. M. Nicolas Lambert, de l'Agence de coopération française, a présenté les résultats d'une réunion qui a eu lieu récemment à Paris entre les donateurs et les pays touchés afin de coordonner la mise en œuvre du programme EMPRES dans la région occidentale. Il a comparé les apports et les résultats attendus d'une approche préventive à la gestion des acridiens à ceux d'une approche curative. Il a souligné la nécessité d'établir un comité directeur; la nécessité de déterminer si la CLCPRO devait être un organisme de prise de décisions ou uniquement une instance technique de coordination; la possibilité de changer le statut de la CLCPRO pour en faire une instance publique pouvant recevoir des fonds nationaux, produire des recettes et bénéficier d'un financement des donateurs et il a précisé que les donateurs ne devraient pas avoir à financer les coûts opérationnels des activités préventives. Il a noté qu'il pourrait y avoir d'autres sources de financement comme la taxation des produits agricoles.

60. L'observateur de la Banque africaine de développement a donné des précisions sur la contribution de la Banque pour l'établissement du programme EMPRES dans la région occidentale d'environ 6 millions de dollars EU, soit 60 pour cent du coût estimatif. La FAO sera l'agent d'exécution. Il a précisé que certaines conditions devraient être remplies pour autoriser le démarrage officiel du Programme, mais que quelques activités d'EMPRES avaient déjà commencé.

61. Le délégué de l'Algérie a réaffirmé la nécessité pour la FAO de disposer d'un fonds d'urgence adéquat. Il a indiqué que la CLCPRO avait besoin du soutien de la FAO. Il a proposé qu'un comité directeur coordonne tous les apports des donateurs au programme EMPRES/RO.

62. Le Secrétariat a noté que la CLCPRO était un organe intergouvernemental établi en vertu de l'Article 14 de l'Acte constitutif de la FAO, dont l'Organisation assure le Secrétariat. Par conséquent, la CLCPRO était un forum de décision et de coordination d'ordre technique et général. Le Secrétariat exécutait les décisions de la CLCPRO dans les limites des ressources disponibles. Cela pouvait également englober des activités techniques. La question de savoir si cette Commission doit être plus indépendante de la FAO relevait des États Membres. Le délégué du Sénégal s'est déclaré préoccupé que son pays ne figure pas parmi les pays bénéficiant de l'assistance de la Banque africaine de développement à EMPRES. Bien que le Sénégal ne connaisse pas de résurgence d'acridiens, de vastes étendues étaient souvent infestées.

63. Le délégué du Maroc a estimé que l'établissement de la CLCPRO était une étape capitale de la coopération dans la région, mais il a souligné qu'il était nécessaire de faire progresser la mise en œuvre du programme EMPRES dans la région occidentale. Il a indiqué que certaines propositions, telles que l'établissement de nouvelles taxes, ou la modification du statut actuel de la CLCPRO, pourraient entraîner des retards longs et inutiles dans le lancement du programme EMPRES dans la région occidentale.

64. La déléguée du Cap-Vert a expliqué que son pays était souvent infesté durant les périodes de recrudescence et qu'il envisageait de demander à participer à la CLCPRO, si possible en tant qu'observateur. Elle a demandé si le Cap-Vert pourrait également bénéficier des méthodes et des outils d'EMPRES tels que RAMSES.

65. Le Secrétariat a informé les participants que le programme EMPRES (Criquet pèlerin) qui était un projet temporaire de la FAO était devenu un programme permanent dans le cadre d'AGP. Une évaluation indépendante des réalisations de EMPRES/CR au cours des 9 dernières années serait effectuée dans le but de fournir des orientations pour la mise en place du programme EMPRES dans la région occidentale.

Contribution de la Banque mondiale à la lutte antiacridienne d'urgence et à plus long terme

66. Le représentant de la Banque mondiale a fait un exposé sur la contribution de la Banque aux mesures prises pour lutter contre la crise acridienne. La Banque mondiale avait approuvé le 27 août la demande, émanant du Gouvernement malien, de réaffectation de 3,7 millions de dollars EU du crédit de l'IDA existant du Mali. Elle a, en outre, décidé le 9 septembre de lancer la préparation de la nouvelle opération, le Projet africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin. Le 22 septembre, une avance pour la préparation du projet d'un montant de 12,4 millions de dollars a été octroyée pour la lutte antiacridienne et les préparatifs ont commencé dans sept pays (Burkina Faso, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Le projet a été évalué et négocié en novembre et il représente un investissement total de 73,4 millions de dollars EU, dont 60 millions de dollars EU sont des crédits de l'IDA (y compris l'avance pour la préparation du projet), et 13,4 millions de dollars EU viennent de contributions gouvernementales. Le projet vise à réduire la vulnérabilité des pays concernés aux infestations futures en appuyant des stratégies améliorées de prévention, d'alerte précoce, de réaction et d'atténuation des effets aux échelles à la fois nationale et régionale. Cela sera fait i) en aidant les pays à lutter contre les infestations acridiennes/à les maîtriser, ii) en atténuant les effets des infestations acridiennes sur les populations et l'environnement et iii) en aidant à veiller à une réaction plus rapide aux futures infestations dans les sept pays concernés. Le Projet africain de lutte antiacridienne d'urgence devrait être approuvé par le Conseil d'administration de la Banque mondiale le 16 décembre 2004.

b) Rapport du Groupe consultatif sur les pesticides

67. M. Graham Matthews, Président du Groupe consultatif sur les pesticides de la FAO, a résumé les conclusions de la réunion qui s'est tenue en octobre 2004. Les principales décisions concernaient les modifications suivantes apportées à la Liste 1: dose de chlorpyrifos ajustée à 240 g m.a./L conformément à la formulation UBV disponible dans le commerce; dose de diflubenzuron fixée à 30 g m.a./ha pour lutter contre les larves; dose de deltaméthrine relevée de 12,5 à 17,5 pour les larves à un stade avancé et les aîlés (reste de 12,5 pour les larves à un stade peu avancé) et l'utilisation du fipronil a été approuvée à une dose de 4,2 g m.a./ha, soit 0,6 g par hectare protégé, pour le

traitement en barrière dans les zones non agricoles. Le Groupe a approuvé le traitement en barrière comme technique préférentielle de lutte contre les larves. Le Président du Groupe a aussi exprimé son soutien à l'utilisation accrue des produits à base de *metarhizium* spp. Il a annoncé l'élaboration de nouvelles directives de la FAO sur les pulvérisations antiacridiennes au sol. Il a également encouragé à multiplier les rapports sur l'efficacité des traitements ou les problèmes rencontrés.

c) Options pour une lutte améliorée, plus sûre et respectueuse de l'environnement

68. Le Secrétariat a résumé les différentes options pour une lutte antiacridienne améliorée et respectueuse de l'environnement et il a présenté un bref survol de la réglementation de la FAO en matière de pesticides et de bonnes pratiques sur le terrain. Étant donné que la plupart des problèmes environnementaux résultent de la pulvérisation de pesticides traditionnels sur des zones non visées, de pulvérisations excessives ou de pulvérisations sous-dosées, il est nécessaire de bien former les équipes nationales chargées de la lutte afin de réduire les risques de ces produits.

69. Les avantages et les inconvénients des différents produits et techniques de remplacement tels que les traitements en barrière, les pesticides biologiques et les régulateurs de la croissance des insectes ont été décrits. Les pulvérisations en barrière ont l'avantage considérable de réduire la quantité de pesticides nécessaire pour obtenir le même résultat que les pesticides traditionnels. Toutefois, cette technique est inefficace contre les ailés. De plus, les pilotes doivent être bien formés à l'utilisation des systèmes de guidage par GPS et doivent être capables de pulvériser à la bonne hauteur pour déposer les barrières en fonction de la vitesse du vent et de la végétation. Les mycopathogènes tels que *Metarhizium anisopliae* var. *acridum* ne présentent pas les inconvénients environnementaux des organophosphorés, des pyréthriinoïdes et des benzoylurées, mais les essais sur le terrain n'ont pas encore donné de résultats concluants. Les autres inconvénients sont la mortalité retardée et le fait que les paramètres météorologiques ont une influence significative sur la période d'incubation et par conséquent sur la rapidité d'action. Cependant, dans une stratégie de lutte améliorée, les produits à base de métarhizium ont une place importante dans les zones écologiquement sensibles, en particulier là où toute contamination chimique est inacceptable. L'utilisation de la phéromone phénylacétronitrile (PAN) n'en est encore qu'à un stade préliminaire et ce produit ne sera pas disponible avant que des essais opérationnels généralisés n'aient été effectués. Les régulateurs de la croissance des insectes ont l'avantage d'être à peu près sans effet sur l'environnement et représentent une solution prometteuse en association avec le traitement en barrière, compte tenu de leur persistance sur le terrain pendant plusieurs semaines. Leur prix relativement élevé pourrait être compensé par la réduction des quantités de pesticides utilisées pour les traitements en barrière.

70. L'orateur a précisé que la FAO investissait beaucoup d'efforts dans les expérimentations de produits non conventionnels se réservant la possibilité de n'utiliser les pesticides traditionnels qu'en dernier ressort. Il a indiqué que les pesticides devaient être utilisés avec les mesures de sécurité nécessaires, aussi difficiles, longues et coûteuses soient-elles, parallèlement à une surveillance de l'environnement et au contrôle du taux sanguin de cholinestérase des opérateurs. Des équipes d'évaluation de la qualité devaient surveiller régulièrement les opérateurs, l'environnement et les problèmes de santé.

Quelques activités relatives à l'élimination des stocks de pesticides excédentaires et des fûts vides et à la formation du personnel à la manipulation des pesticides restants et des emballages vides ont été entreprises à l'issue de la campagne de l'été au Sahel.

d) Préparatifs relatifs aux campagnes du printemps et de l'été 2005

71. Le Secrétariat a présenté, dans les détails, les actions que les pays touchés, la FAO et les bailleurs de fonds doivent entreprendre, en vue des campagnes du printemps et de l'été 2005 dans le nord-ouest de l'Afrique et en prévision de la campagne de l'été 2005 dans les pays sahéliens. La présentation a porté sur des aspects stratégiques essentiels concernant le degré de préparation, l'alerte précoce, les plans d'action prévisionnels, les activités de suivi, la formation, l'utilisation des pesticides, la mobilisation des aéronefs et l'assistance technique.

72. Dans le nord-ouest de l'Afrique, la campagne avait pour objectif de localiser et de maîtriser les essaims de criquets pèlerins signalés dans la région avant qu'ils n'arrivent à maturité et qu'ils n'entrent en phase de reproduction. Étant donné les capacités remarquables des pays d'Afrique du Nord en matière de prospection et de lutte antiacridienne, la probabilité d'une maîtrise efficace des populations immatures augmenterait si le temps frais persistait et si les conditions météorologiques défavorables à la reproduction en Mauritanie empêchaient le développement d'une autre génération d'essaims, susceptibles d'envahir le nord-ouest de l'Afrique en février-mars 2005. Au moment de la reproduction, de mars à juin 2005, les opérations de lutte seraient intensifiées et incluraient la destruction des bandes larvaires. Dans ce cas, l'objectif était de prévenir les dégâts aux cultures dans le nord-ouest de l'Afrique et de réduire le nombre potentiel d'essaims qui se formeraient dans les aires de reproduction printanières et qui risqueraient de menacer le Sahel au début de l'été suivant. Lors de cette phase, des opérations intensives de lutte aérienne, incluant notamment l'utilisation de nouveaux produits et de nouvelles méthodes d'épandage, pourraient s'avérer particulièrement précieuses.

73. S'agissant de la campagne d'été au Sahel, la nouvelle invasion de l'été 2005 dépendrait dans une large mesure de l'efficacité des opérations de lutte entreprises en Mauritanie et dans le Maghreb et de la prévalence de conditions écologiques favorables à la reproduction, dans un avenir immédiat et au printemps. Cependant, il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires dans les plus brefs délais, afin d'être prêts à faire face à une nouvelle infestation. La campagne sahélienne devait être axée sur la maîtrise, tôt dans la saison, des essaims signalés et des bandes larvaires en développement, et non sur la lutte aérienne, en fin de saison, contre des essaims immatures d'une très grande mobilité. En conséquence, l'accent devrait être mis sur l'utilisation d'hélicoptères, qui permettent d'augmenter les capacités de prospection en début de saison et d'effectuer des traitements ponctuels. C'est pourquoi il était prévu de poster, à l'avance, sept hélicoptères dans les régions septentrionales du Sahel d'ici à la mi-juillet. Un nombre semblable d'aéronefs à voilure fixe, équipés d'un système de guidage GPS, seraient postés à l'avance, en vue de traiter les essaims signalés et les grandes bandes larvaires.

74. Maintenant que la campagne sahélienne en cours est terminée, chaque pays devrait récupérer, nettoyer et réparer les équipements de terrain, mettre en lieu sûr les excédents de pesticides et faire l'inventaire des stocks restants. En vue de définir des plans d'action prévisionnels détaillés pour une éventuelle campagne d'été 2005, il convient d'évaluer les besoins quantitatifs en se fondant sur les ressources disponibles, y compris concernant les mécanismes d'activation visant à mobiliser des ressources

supplémentaires, selon les besoins. Il a également été recommandé aux comités directeurs nationaux d'organiser un atelier sur le « bilan des opérations », auquel participeraient les organismes opérationnels et les principaux bailleurs de fonds. Les enseignements tirés devraient être pris en compte dans les plans d'action prévisionnels et les plans opérationnels établis pour 2005.

75. La FAO s'est déclarée disposée à contribuer à la définition des plans d'action prévisionnels et à apporter son aide à nombre de pays sahéliens dans des domaines spécifiques relatifs à la gestion des données, à la lutte, aux prospections, à la logistique, au suivi de l'environnement et de la santé humaine et aux essais concernant d'autres produits envisageables, comme les mycopesticides. Tous les spécialistes partageraient leur savoir-faire avec les intervenants sur le terrain et les donateurs bilatéraux ont été invités à participer à cet échange, afin d'éviter les doubles emplois.

76. En ce qui concerne la formation, la FAO travaillait à l'élaboration d'un programme de formation des formateurs, semblable au Programme de formation des instructeurs mis en place dans la région centrale. L'objectif était de préparer au moins 2-3 instructeurs nationaux à une formation du personnel des sièges nationaux et du personnel de terrain, et ce, avant le début de la saison. De plus, la formation d'équipes spécialisées de suivi de l'environnement et de la santé humaine serait mise en œuvre, puis intensifiée pendant la saison creuse, grâce à des contrats conclus avec Ceres Locustox. Il convient de faire preuve de la plus grande circonspection concernant la formation de brigades villageoises à l'utilisation de pesticides approuvés pour la lutte antiacridienne, et donc placés dans la catégorie « à usage restreint ». On évitera de fournir des pesticides très toxiques à des agriculteurs qui ne savent pas les manipuler. Tout programme de formation des agriculteurs peut tirer parti de l'expérience considérable de la FAO en matière de formation d'agriculteurs à la protection intégrée.

e) Planification de la formation

77. Le Secrétariat a présenté, dans ses grandes lignes, une proposition de la FAO concernant la mise en œuvre d'un Programme de formation des instructeurs dans le Sahel. Ce programme mis au point par EMPRES/RC servira de modèle, mais il devra être mis à jour et adapté aux caractéristiques du Sahel, notamment en ce qui concerne sa traduction en français. Participeraient à ce programme trois instructeurs par pays sahélien subissant des infestations récurrentes et un instructeur pour chacun des pays qui sont vulnérables, mais ne subissent pas toujours des infestations.

78. Au cours des débats relatifs aux présentations techniques, les délégués du Maroc et de la Tunisie ont remis en question la nécessité d'augmenter la concentration de deltaméthrine. Le président du Groupe consultatif sur les pesticides a indiqué que la nécessité d'augmenter les doses était fondée sur une interprétation erronée du fait que les criquets se relevaient après avoir subi l'effet de choc initial. Il a mentionné qu'il se pouvait que la deltaméthrine agisse différemment selon la température ambiante. Le délégué du Maroc a remis en cause l'inscription du fipronil sur la liste des produits approuvés par le Groupe consultatif sur les pesticides, étant donné la controverse que suscitaient ses effets sur l'environnement. Le Secrétariat a précisé que, bien que ce produit fasse l'objet d'une interdiction temporaire en France, les conditions d'utilisation qui avaient entraîné des pertes pour les apiculteurs et qui étaient à l'origine de l'incident relatif à une vache ayant consommé des semences contaminées n'étaient pas les conditions d'utilisation du produit proposées dans le cadre de la lutte antiacridienne.

79. Le délégué de la Norvège a demandé au Groupe consultatif sur les pesticides s'il avait envisagé d'abaisser les doses d'emploi à 0,5 litre par hectare, au lieu de 1,0 litre, en ayant recours à des systèmes de guidage permettant de définir les andains avec plus de précision. Le président du Groupe consultatif sur les pesticides a déclaré que le Groupe préconisait une dose de 0,5 l/ha, lorsque les aéronefs étaient équipés de systèmes GPS de guidage, mais que, pour l'instant, aucun système analogue n'existait pour les traitements terrestres.

80. Le délégué du Mali a sollicité des précisions quant aux procédures à suivre lorsque l'emploi de produits approuvés par le Groupe consultatif sur les pesticides n'était pas autorisé. Le délégué de l'Inde a demandé que l'utilisation de pesticides génériques ayant la même matière active et la même qualité que les produits homologués soit envisagée.

81. Le Secrétariat a indiqué que des dispositions avaient été prises pour promouvoir l'homologation du plus grand nombre de produits possible, en particulier lorsque seule la marque de fabrique posait des problèmes, et non le principe actif. Le Secrétariat a précisé qu'en cas d'urgence, les pays pouvaient accorder des dérogations concernant les critères d'homologation, si l'utilisation d'un produit spécifique était souhaitable. Cependant, la FAO n'était pas habilitée à accorder de telles dérogations et n'avait pas le droit d'acheter un pesticide non homologué, sauf dérogation des autorités concernées.

82. L'observateur de la BAD a demandé des informations sur les essais effectués avec le métarhizium. Le Secrétariat a précisé que l'organisme avait été d'abord isolé sur le criquet pèlerin du Niger et que, si la plupart des essais avaient été effectués sur le sauteriau sénégalais, plusieurs avaient porté sur le criquet pèlerin. La mort survenait en général dans les 6 à 10 jours. Le délégué de la Libye a demandé si le pathogène agirait également dans des conditions arides. Le Secrétariat a répondu qu'une préparation huileuse avait été mise au point à cet effet. L'aridité n'était pas un problème, mais des nuits froides (inférieures à 10° C) et des journées chaudes (supérieures à 35° C) constituaient les conditions les moins favorables à l'application du métarhizium.

83. Le délégué du Niger s'est inquiété de l'achat de pesticides dans des fûts de 200 litres. L'orateur a répondu que des récipients plus petits étaient sans doute plus adaptés à des équipes au sol, mais que les opérations aériennes utilisaient presque toujours des fûts plus grands et que le matériel de transfert était conçu pour cette taille-là.

84. Le délégué du Tchad a demandé si la dose à utiliser était la même pour l'application au sol et pour l'épandage aérien. L'orateur a confirmé que le dosage était identique. Des questions ont été posées à propos des problèmes découlant de l'utilisation et de la destruction des fûts en plastique. Le Président du Groupe consultatif sur les pesticides a expliqué que le problème se posait aussi en Europe, où des conteneurs de pesticides en plastique usagés étaient considérés comme des déchets toxiques et faisaient l'objet de procédures d'élimination spécifiques. Le délégué du Maroc a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un problème nouveau. De nombreux produits chimiques utilisés en agriculture étaient actuellement commercialisés dans des récipients en plastique plus petits pour lesquels des modes d'élimination avaient dû être inventés. Le délégué a noté que les conteneurs en plastique étaient plus étanches que les fûts en métal.

f) Autres besoins d'assistance des donateurs des pays touchés par le criquet pèlerin

85. Le Secrétariat a fait rapport sur les conclusions de la réunion des pays du Maghreb, tenue à Tunis le 6 novembre 2004 pour examiner la situation et estimer les besoins jusqu'en juillet 2005. Les Ministres de l'agriculture avaient approuvé une approche en deux phases, incluant les opérations de lutte en cours dans le nord de la Mauritanie, suivies d'une campagne de printemps en Afrique du Nord-Ouest. Le coût total de la campagne de lutte en Mauritanie avait été estimé à 40 millions de dollars EU, dans l'hypothèse du scénario le plus pessimiste, dont 7,8 millions étaient déjà disponibles par l'intermédiaire de la FAO. Les estimations pour la période de reproduction printanière dans les pays du Maghreb, toujours dans l'hypothèse du scénario le plus pessimiste, correspondaient à une superficie infestée de 9,6 millions d'hectares à traiter, soit un coût total de 192 millions de dollars EU. Les pays participants contribueraient à hauteur de 101 millions de dollars EU sur leurs propres ressources. Étant donné que 4,8 millions de dollars EU étaient disponibles à la FAO pour appuyer les opérations en Afrique du Nord-Ouest, il restait 86,2 millions de dollars EU à financer. Les besoins totaux étaient donc évalués à 118,4 millions de dollars EU.

86. On a signalé que pour la campagne d'été dans le Sahel, les donateurs avaient approuvé, au 1^{er} décembre, un montant de 77,4 millions de dollars EU géré par la FAO, dont 61,7 millions avaient déjà été alloués et 54,2 millions avaient été réservés aux opérations dans les pays du Sahel et financeraient des programmes de formation, l'achat de pesticides, les heures de vol, l'assistance technique, les vêtements de protection et les coûts opérationnels. En outre, la Banque mondiale avait négocié des prêts pour les pays du Sahel, décrits en détail plus haut au paragraphe 67.

87. L'invasion possible de pays situés en dehors de la région occidentale pendant l'été 2005 et leurs besoins avaient été pris en compte. Certains pays touchés, comme le Burkina Faso, pourraient bénéficier de l'appui de la Banque mondiale, mais d'autres, dotés de services de protection des végétaux extrêmement déficients, n'avaient encore reçu aucune assistance. Un appel a été lancé en faveur du renforcement des capacités de prospection et de lutte de ces pays – à savoir le Cap-Vert, la Guinée-Bissau et la Guinée – pour un montant de 1,4 million de dollars EU.

88. La France a demandé pourquoi les contributions bilatérales n'étaient pas comptabilisées par la FAO. Le Secrétariat a indiqué que l'information n'était pas toujours reçue, complète ou fiable, et que la contribution était parfois versée en nature, ce qui la rendait difficile à évaluer. Des rapports de situation sur le financement étaient disponibles sur le site Web de la FAO.

89. En ce qui concerne les questions relatives à la création d'un fonds d'urgence, le Secrétariat a répondu qu'un tel fonds existait déjà, mais qu'il était trop limité pour être efficace. À sa cent vingt-septième session du Conseil de la FAO, une proposition de création d'un "fonds fiduciaire de réaction rapide" beaucoup plus important pour toutes les situations d'urgence, criquets pèlerins compris, avait été présentée.

90. Des questions ont été posées à propos de l'augmentation des prix des heures de vol. Le Secrétariat a fait savoir que ces prix incluaient tous les coûts liés à la logistique. Le coût d'affrètement d'un avion peut être réduit dès lors que les pays fournissent la logistique au sol et/ou le kérosène. D'autre part, les prix étaient donnés en dollars des États-Unis, dont le taux de change avec l'euro avait considérablement changé. La FAO

lançait toujours des appels d'offres et retenait en principe le soumissionnaire le moins disant. Toutefois, elle attendait toujours avec intérêt d'être informée d'options moins coûteuses.

91. Le délégué de la Mauritanie a posé une question sur l'aide au redressement. Le Secrétariat a fait savoir à la réunion que l'équipe chargée de l'évaluation des pertes de récolte avait signalé que la production totale du Sahel, à l'exception de la Mauritanie, n'avait pas diminué, mais que certaines communautés pouvaient avoir subi de graves dommages. Le problème serait pris en compte dans le cadre de l'Appel régional commun interinstitutions des Nations Unies de 2005 en faveur de l'Afrique de l'Ouest qui serait soumis à la communauté des donateurs en janvier 2005.

92. Le délégué de la Banque mondiale a demandé pourquoi les estimations des besoins pour la campagne dans le Sahel ne pouvaient pas être publiées par la FAO avant mars 2005. Le Secrétariat a répondu que c'était une question d'équilibre entre précaution et alerte et que jusqu'en mars 2005, aucune prévision raisonnable ne pouvait être faite quant à une nouvelle invasion du Sahel ou à son importance. On espérait qu'étant de plus en plus sensibilisés au problème, les donateurs répondraient plus rapidement aux demandes d'assistance d'urgence formulées en mars 2005.

93. Les délégués de la communauté des donateurs ont présenté aux participants un document de travail dans lequel figuraient plusieurs recommandations préliminaires visant à améliorer la lutte antiacridienne. Le Comité a noté avec satisfaction les points présentés et a indiqué qu'il souhaitait recevoir les recommandations finales par l'intermédiaire du Secrétariat de la FAO.

QUESTIONS DIVERSES

Communication du Ministre de l'agriculture et de l'hydraulique de la République du Sénégal

94. Le Ministre a souligné l'importance de l'intégration et de la solidarité aux échelles sous-régionale et régionale pour assurer la réussite de la lutte contre la résurgence du criquet pèlerin et empêcher l'infestation de compromettre les importants efforts déployés par les pays du Sahel pour développer leur agriculture.

95. Il a également saisi cette occasion pour inviter tous les délégués et donateurs à prendre part à la Conférence scientifique sur le criquet pèlerin, organisée à l'initiative du Président sénégalais, M. Abdoulaye Wade, en collaboration avec la FAO, et qui se tiendrait à Dakar du 11 au 13 janvier 2005. L'objectif général de cette Conférence était d'examiner l'état des connaissances relatives au criquet pèlerin et d'élaborer une stratégie de lutte à long terme.

ADOPTION DU RAPPORT

96. Le rapport de la Session extraordinaire, avec les amendements convenus, a été adopté à l'unanimité.

CLÔTURE DE LA SESSION

97. Le Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes, M. Mahmoud Solh, a remercié tous les participants à la Session extraordinaire du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin de leur contribution et de la création d'un climat très positif entre les trois partenaires confrontés à la menace du criquet pèlerin, à savoir les pays touchés, la communauté internationale des donateurs et la FAO. La liste des recommandations établie par le Comité concernait de nombreuses questions importantes et nécessiterait des travaux considérables des partenaires pour veiller à ce que les préparatifs soient mieux effectués à l'avenir et que les opérations de lutte soient réalisées de façon plus efficace.

98. Le Directeur a également saisi cette occasion pour remercier de leur bon travail les interprètes, les plantons et les traducteurs qui avaient fait en sorte que les documents de travail soient disponibles en trois langues. Il a souhaité à tous les participants un bon retour chez eux et a déclaré close la Session extraordinaire.

LISTE DES PARTICIPANTS

**Banque africaine de développement
(BAD)**

M. E. Doté
 Chef de Division
 Département Agriculture et
 Développement
 Rural Région Ouest et Centre
 Tunis
 Courriel: e.dote@afdb.org

M. Nejib Kacem
 Agro-économiste
 Fonctionnaire à la Banque Africaine de
 Développement
 Département Agriculture
 Tunis
 Téléphone: +216 71102482
 Télécopie: +216 71253167
 Courriel: n.kacem@afdb.org

M. M. Patrick Agboma
 Département Agriculture
 AFDB
 Tunis

M. Mamadou BA
 Agronome Principal
 c/o BAD Tunis
 Tunisie
 Téléphone: +216 7110 25 23
 Télécopie: +216 71334 335
 Courriel: m.a.ba@afdb.org

Algérie

M. Mokhtar Reguieg
 Ambassadeur
 Représentant Permanent auprès de la
 FAO, PAM et FIDA
 Téléphone: +39 06 80687620/8084141
 Télécopie: +39 06 8083436

M. Nasreddine Rimouche
 Conseiller
 Représentant Permanent adjoint auprès
 de la FAO, PAM et FIDA
 Ambassade d'Algérie
 Via Barnaba Oriani, 26

Rome
 Téléphone: +39 06 8084141
 Courriel: rimouche@hotmail.com

M. Abdesselam Chelghoum
 Secrétaire Général
 Ministère de l'Agriculture et du
 Développement Rural
 Bd Amirouche
 Alger

M. Nadji Bencheikh Elhocine
 Directeur d'Études
 Ministère de l'agriculture
 12 Bd. Amirouche
 Alger
 Téléphone: +213 21 741492
 Courriel: bencheikhdry@yahoo.fr

Autriche

Mme Feistritz Natalie
 Permanent Representative of Austria to
 FAO
 Embassy of Austria
 Rome
 Téléphone: +39 06 8440140.227
 Télécopie: +39 06 854 32 86
 Courriel: natalie.feistritze@bmaa.gr.at

Belgique

M. Luc Van Raemdonck
 Deputy Counsellor
 Emergency Aid Department
 Federal Public Service
 Foreign Affairs, Foreign Trade and
 Development Cooperation
 Rue Brederode 6
 1000 Brussels
 Téléphone: +32.2.519.07.04
 Télécopie: +32.2.519.08.86
 Courriel:
Luc.VanRaemdonck@diplobel.fed.be

Brésil**M. Saulo Arantes Ceolin**

Alternate Permanent Representative to
FAO

Via di Sana Maria dell'Ánima 32

Rome

Téléphone: +39 06 6789353

Télécopie: +39 06 68398802

Courriel: ceolin@brafao.it

Bulgarie**M. Ilia Krastelnikov**

Ambassador

Permanent Representative to FAO

Rome

Téléphone: +39 06 3213986

Courriel: prbul.fao@virgilio.it

Burkina Faso**M. Boubakar Cisse**

Représentant Permanent Adjoint

Représentation Permanente du Burkina

Faso

auprès de la FAO

Rome

Téléphone: +39 3406406491

Télécopie: +39 0642391063

Courriel: bkar_cisse@hotmail.com

Cameroun**M. Michael Tabong Kima**

Représentant Permanent

Ambassade de la République du

Cameroun

Téléphone: +39 06 44291285

Télécopie: +39 06 44291323

E-mail: info@cameroonembassy.it

M. Medi Moungui

Représentant Permanent Adjoint

Ambassade de la République du

Cameroun

Rome

Téléphone: +39 06 44291285

Télécopie: +39 06 44291323

Courriel: info@cameroonembassy.it

M. Mpe Jean Michel

Directeur a.i. de la Production agricole

Ministère de l'Agriculture

Yaoundé

Canada**Mme Madeleine Guay**

Analyst, Africa and Middle East Branch

Canadian International Development

Agency (CIDA),

Gatineau, Québec

Téléphone: +1 819 956 5317

Courriel:

madeleine_guay@acdi.cida.gc.ca

M. Charles Parker

Advisor, Alternate Permanent

Representative of Canada to FAO

Via Zara Rome

Téléphone: +39 06 445982551/3/2805 et

445983201

Télécopie: +39 06 445982930

Courriel: rome-ac@international.gc.ca +

anna.dannunzio@international.gc.ca

Cap-Vert**M.s Carla Tavares**

Coordinator of Crop Protection Service

Responsable des services protection des

végétaux

Ministère de l'agriculture

Direction générale de l'agriculture

BP 278

Praia

Téléphone: +238 2647539/41/47 ou +238

2647227

Télécopie: +238 2647543

Courriel: reic@cvtelecom.cv

Tchad**M. Akoul Idriss Goipaye**

Ingénieur Agronome

Chargé de liaison

Ministère de l'agriculture

Direction de la protection des végétaux

N'Djamena

Téléphone: +235 524509

Chypre

M. Antonis Constantinou
 Director Department of Agriculture
 Nicosia
 Téléphone: +357 22408579
 Télécopie: +357 22781425
 Courriel: doagrg@cytanet.com.cy

M. Constantinos Heracleous
 Agricultural Officer A'
 Department of Agriculture
 Nicosia
 Téléphone: +357 22408536
 Télécopie: +357 22781425
 Courriel: doagrg@cytanet.com.cy

M. Gabriel Odyseos
 Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative of
 the
 Republic of Cyprus to the United Nations
 Agencies for FAO
 Embassy of Cyprus
 Piazza Farnese 44
 Rome
 Téléphone: +39 06 6865758
 Télécopie: +39 06 68803756
 Courriel: godysseos@hotmail.com
faoprcyp@tin.it

Danemark

M. Christian Atzen
 Attaché
 Royal Danish Embassy
 Ministry of Foreign Affairs
 Via Monti Parioli 50
 Rome
 Téléphone: +39 06
 9774831/333 97748327 (direct)
 Télécopie: +39 06 97748399
 Courriel: romamb@um.dk

Égypte

**Mme Maryam Ahmed Moustafa
 Moussa**
 Minister Plenipotentiary for Agricultural
 Affairs
 Deputy Permanent Representative
 Embassy of Arab Republic of Egypt

Rome
 Téléphone: +39 06 8440191 8548956
 Télécopie: +39 06 8554424 06 8542603
 Courriel: ambegi@hotmail.com -
agrioff.egypt@melink.it

**M. Mohamed Mohamed Abdel
 Rahman**
 Director General
 Locust and Agro-Avitation Department
 Ministry of Agriculture
 Cairo
 Téléphone: +202 761 2183 et
 +202 748 8974
 Télécopie: +202 749 3184
 Courriel: dl_egypt@eic.claes.sci.eg

Éthiopie – OLCP-EA

M. Peter Odiyo
 Director, Desert Locust Control
 Organization for Eastern Africa
 (DLCO-EA)
 P.O. Box 4255 Addis Ababa, Ethiopia
 Téléphone: +251-1-461477
 Télécopie: +251-1-460296
 Courriel: dlc@telecom.net.et

**EUROPEAN UNION –
 COMMISSION EUROPÉENNE**

M. Luis Ritto
 Représentant Permanent
 Délégation de la Commission européenne
 auprès des Organisations des Nations
 Unies
 Via IX Novembre 149
 Rome
 Téléphone: +39 06 6797823
 Télécopie: +39 06 6797830
 Courriel: luis.ritto@cec.eu.int

M. Robert Carreau
 Administrateur
 « Développement rural durable,
 environnement »
 Office de Coopération, Europeaid
 200 rue de la Loi
 1049 Bruxelles
 Téléphone: +32 2 2002780
 Télécopie: +32 2 2992901
 Courriel: Robert.carreau@cec.eu.int

Mme Maryse Coutsouradis
 Attaché
 Délégation de la
 Commission européenne auprès
 des Organisations des Nations Unies
 Via IV Novembre 149
 Rome
 Téléphone: +39 06 69999316
 Télécopie: +39 06 6797830
 E-mail: maryse.coutsouradis@cec.eu.int

Finlande

Mme Heidi Pihlatie
 Minister Counsellor
 Permanent Representative of Finland to
 FAO
 Embassy of Finland
 Rome
 Téléphone: +39 06 852231/85223318
 Télécopie: +39 03 8540362
 Courriel: sanomat.roo@formin.fi

Mme Kaisa Karttunen
 Counsellor (Agriculture)
 Deputy Permanent Representative of
 Finland to FAO
 Embassy of Finland
 Rome
 Téléphone: +39 06 852231/85223318
 Télécopie: +39 03 8540362
 Courriel: sanomat.roo@formin.fi

France

Mme Claire Gaudot
 Conseiller scientifique à la
 Représentation Permanente de la France
 auprès de l'OAA
 Téléphone: +39 06
 68405240/68405212,3 68405221/14
 Télécopie: +39 06 6892692
 Courriel:
claire.gaudot@diplomatie.gouv.fr

M. Michel Lecoq
 Entomologiste
 Responsable CIRAD-Prifas
 Unité de recherche en acridologie
 opérationnelle
 Montpellier
 France

Téléphone: +33 4 67593934
 Télécopie: +33 4 67593873
 Courriel: michel.lecoq@cirad.fr

M. Nicolas Lambert
 Bureau de la gestion des ressources et de
 l'environnement
 Ministère des Affaires Étrangères
 20, rue Monsieur
 75700 Paris 07 Sp
 Téléphone: +33 1 53693095
 Télécopie: +33 1 53693335
 Courriel:
nicolas.lambert@diplomatie.gouv.fr

Allemagne

M. Werner Gassert
 GTZ
 Postfach 5180
 65726 Eschborn
 Téléphone: +49 6196 79 6492
 Télécopie: +49 6196 79 6103
 Courriel: werner.gassert@gtz.de

Ghana

M. Vesper Suglo
 Director, Plant Protection and Regulatory
 Services Directorate
 Ministry of Food and Agriculture
 Box No. 37
 Pokoase-Accra
 Téléphone: +233 24 4388275
 Courriel: jackvesper@yahoo.com

M. Kwaku Nicol
 Alternate Permanent Representative
 Embassy of the Republic of Ghana
 Via Ostriana 4 - Rome
 Tél.: +39 06 86219307 06 86217191
 Télécopie: +39 06 86325762
 Courriel: ghembrom@rdn.it

Grèce

M. Manoussakis Emmanuel
 Alternate Permanent Representative
 Embassy of Greece
 Rome
 Téléphone: + 39 06 85375564
 Télécopie: + 39 06 85375503

Guinée

M. Sagno Ansoumane
 Chef Section
 Organisation des Nations Unies
 Ministère de la coopération
 BP 1210
 Conakry

Inde

M. Arvind Kumar Singh
 Additional Secretary,
 Department of Agriculture &
 Cooperation
 Ministry of Agriculture
 Government of India
 Krishi Bhavan New Delhi
 Téléphone: +91 11 23382977
 Télécopie: +91 11 23382977

M. Prabhakar S. Chandurkar
 Plant Protection Adviser to the
 Government of India
 Directorate of Plant Protection
 Quarantine/storage
 Faridabad, Haryana 121001
 Téléphone: +91 11 292413985
 Télécopie: +91 11 292412125
 Courriel: ppa@hub.nc.in

Banque islamique de développement (BID)

M. Mohamed Kamal Belhaj Jrad
 Senior Water Specialist for Agriculture &
 Rural Development
 Project Officer
 Country Operations Department-3
 Islamic Development Bank (IDB)
 POBox 5925
 Jeddah 21432
 Téléphone: +966 2 6466618
 Télécopie: +966 2 6467864
 Courriel: kbelhaj-jrad@isdb.org

Israël

M. Zvi Klein
 Head Entomology Department
 Plant Protection and Inspection Service,
 MinAgri,
 Israel
 Téléphone: +972 39681543
 Télécopie: +97239681507
 E-mail: zvik@moag.gov.il

M. Mordchay Rodgold
 Alternate Permanent Representative of
 Israel to the FAO
 Embassy of Israel
 Via Michele Mercati 14
 Rome
 Téléphone: +39 06 36198673
 Télécopie: + 3906 36198555
 Courriel: economico@roma.mfa.gov.it

Italie

M. Romualdo Bettini
 Ambasciatore
 Capo Rappresentanza Permanente
 d'Italia presso l'ONU
 Rome
 Téléphone: +39 06 6977961
 Télécopie: +39 06 6796352 69779635
 Courriel: rapp.ita.onu.rm@esteri.it

M. Massimo Lavezzo Cassinelli
 Primo Consigliere
 Rappresentanza Permanente d'Italia
 presso l'ONU
 Rome
 Téléphone: +39 06 6977961
 Télécopie: +39 06 6796352 69779635
 Courriel: rapp.ita.onu.rm@esteri.it

M. Marco Romiti,
 Primo Segretario
 Rappresentanza Permanente
 Rome
 Téléphone: +39 06 6977961
 Télécopie: +39 06 6796352 69779635
 Courriel: rapp.ita.onu.rm@esteri.it

M. Gabriele de Stefano
 Ministero Affari Esteri
 Direzione Generale per la Cooperazione
 allo Sviluppo, uff. VI
 Rome
 Mob. 349/4218165
 Courriel: gabriele.destefano@esteri.it

Mme Carla Del Monaco,
 Rappresentanza Permanente d'Italia
 presso l'ONU
 Téléphone: +39 06 6977961
 Télécopie: +39 06 6796352 69779635
 Courriel: rapp.ita.onu.rm@esteri.it

Côte d'Ivoire

M. A. Bakayoko
 Permanent Representative
 Rome
 Téléphone: +39 06 44231129
 Télécopie: +39 06 44292531
 Courriel: ambassade@cotedivoire.it

Corée

M. Kim Chang-hyun
 Alternate Permanent Representative
 Téléphone: +39 06 602461
 Télécopie: +3906 80246259
 Courriel: ChakimII@hanmail.net

Kenya

M. Joseph Mburu
 Alternative Perm Representative
 Via Archimede 164
 Rome
 Téléphone: +39 068082717
 Télécopie: +39 068082707

M. John Kipsang A. Cheluget,
 Director of Agriculture,
 Ministry of Agriculture
 POBox 30028
 Nairobi, Kenya

Liban

M. Hassan Abi-Akar
 Consellor

Permanent Representation of Lebanon to
 FAO
 Ministry of Foreign Affairs
 Beirut
 Téléphone: +39 06 8537211
 Télécopie: +39 06 8411794
 Courriel: liban@tiscalinet.it

Libye

M. Seraj Addin S.A. Essa
 Alternate Representative to FAO
 Libyan Arab Jamahiriya
 Permanent Representation of the Libyan
 Arab Jamahiriya to FAO
 Via Nomentana, 365
 00162 Rome
 Téléphone: +39 06 8537211
 Télécopie: +39 06 8411794
 Courriel: liban@tiscalinet.it

M. Saad Ahdaya
 Member of DLCC
 Centre for Pest Control
 Ministry of Agriculture
 Sid El Mastry Tripoli Libya
 Téléphone: +218 35679224479
 Courriel: saad.bestone@hotmail.com

M. Faraj Mohamed Kara
 Chief of DL technical office
 Centre for Pest control Member of DLCC
 Sid El Masri Ain zara
 Tripoli
 Téléphone: +218 21 3616141
 Télécopie: +218 21 3600745
 Courriel: ncdlcly@yahoo.com

Mali

M. Diakite Fakaba
 Chef de l'Unité Nationale de Lutte contre
 le Criquet pèlerin
 Unité nationale de lutte contre le criquet
 pèlerin
 BP E/281
 Ministère de l'Agriculture
 Bamako
 Téléphone/Télécopie: (00223) 223 2837
 Courriel: unlcp@experco.net

Malte**M. Abraham Borg**

Permanent Representative of Malta to
FAO

Permanent Representation of the
Republic of Malta to FAO

Rome

Téléphone: +39 06 6879990/47 6877629

Télécopie: +39 06 6892687

Courriel: maltaembassy.unrome@gov.mt

M. Pierre Hili

Alternate Representative
Permanent Representation of the
Republic of Malta to FAO

Rome

Téléphone: +39 06 6879990/47 6877629

Télécopie: +39 06 6892687

Courriel: maltaembassy.unrome@gov.mt

Maroc**M. Tajeddine Baddou**

Ambassadeur et Représentant permanent
auprès de la FAO

Ambassade du Royaume du Maroc

Rome

Téléphone: +39 06 4402524/87 4402506

Télécopie: +39 06 4402695

M. Ahmed Faouzi

Représentant permanent Adjoint
Ambassade du Royaume du Maroc

Rome

Téléphone: +39 06 4402524/87 4402506

Télécopie: +39 06 4402695

M. Rachid Lakhdar

Conseiller au Conseil Général du
Développement Agricole
Ministère de l'agriculture

55, rue Ouedziz

Rabat

Maroc

Téléphone: +212 7771133

Courriel: r.lakhdar@menara.ma

M. Saïd Ghaout

Director
Centre National de Lutte anti-acridienne
Ministère de l'intérieur
BP 125 Inezgane

Maroc

Téléphone: +212 48242330

Télécopie: +212 48241529

Courriel: cnlaa@menara.ma

Mauritanie**M. Ahmedou Ould Ahmedou**

Ministre du Développement Rural et de
l'Environnement

Nouakchott

Téléphone: +222 5251500/5290021

Télécopie: +222 5257475

Courriel: claa@teoptechnology.mr

M. Yahya Ngam

Ambassadeur

Représentant Permanent auprès de la
FAO

Ambassade de la République
islamique de Mauritanie

Rome

Téléphone: +39 06 85351530

Télécopie: + 39 06 85351441

Courriel: yahyangam@yahoo.fr

Mme Marian Mint Mohamed

Représentant Permanent Adjoint

Ambassade de la République
islamique de Mauritanie Rome

Rome

Téléphone: 06 85351530

Télécopie: 06 85351441

Courriel: marieme450@yahoo.fr

M. Mome Ould Hmahalla

Directeur de l'Agriculture
Développement Rural et Environnement
Nouakchott

Téléphone: +222 5295375

Télécopie: +22 5292757

Courriel: A.Agriculture@technology.mr

M. Mohamed Abdallahi Ould Babah

Chef du Centre de lutte antiacridienne
Ministère du développement rural
Nouakchott

Téléphone: +222 5259815

Télécopie: +222 5256286

Courriel: claa@toptechnology.mr

Pays-Bas**M. Ewald Wermuth**

Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the
 Kingdom of
 the Netherlands to the UN Organization
 Rome
 Téléphone: +39 06 5740306 5742326
 Télécopie: 06 5744927
 Courriel: rof@minbuza.nl

Mme Anushka Swalef

Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Permanent Representation of the
 Kingdom of
 the Netherlands to the UN Organization
 Rome
 Téléphone: +39 06 5740306 5742326
 Télécopie: 06 5744927
 Courriel: rof@minbuza.nl

M. Arnold Van Huis

Consultant
 University Associate Professor
 Tropical Entomology
 Wageningen Universit
 PO Box 8031
 6700 EH Wageningen
 Téléphone: +31 317 484653
 Télécopie: +31 317 484821
 Courriel: arnold@vanhuis.com

M. Felix Hoogveld

Senior Policy Advisor
 Environment Department and Water
 Ministry Foreign Affairs
 Téléphone: +31 70 3484329
 Télécopie: +31 70 3484303
 Courriel: felix.hoogveld@minbuza.nl

Niger**Mme Mireille Fatouma Ausseil**

Ambassadeur
 Représentant Perm. auprès de la FAO
 Ambassade de la République du Niger
 Rome
 Téléphone: +39 06 3729013 3720164
 Télécopie: +39 06 3729013
 Courriel: ambasciatadelniger@virgilio.it

M. Zakariaou Adam Maiga

Représentant Permanent Adjoint
 Ambassade de la République du Niger
 Rome
 Téléphone: +39 06 3729013 3720164
 Télécopie: +39 06 3729013
 Courriel: ambasciatadelniger@virgilio.it

M. Moudy Mamane Sani

Directeur
 Protection des végétaux
 Ministère du développement agricole
 BP 323 - Niamey
 Téléphone: +227 742556
 Télécopie: +227 741983
 Courriel: dvp@intnet.ne

Mme Ramatou Issa

Représentante des Femmes Paysannes
 Niamey

Norvège**M. Bjørn Johannessen,**

Senior Adviser,
 Norwegian Ministry of Foreign Affairs
 Norway
 Tél.: +47 992 57616/0047 91805726
 Courriel:
bjoernjohannessen@hotmail.com

Dr Preben Ottesen,

Scientist
 Norwegian Institute of Public Health,
 Norway
 Téléphone: +47 22042425
 Télécopie: +47 22042531
 Courriel: preben.ottesen@fhi.no

Mme Margaret Slettevold

Permanent Representative
 Royal Norwegian Embassy
 Rome
 Téléphone: +39 06 5717031
 Télécopie: +39 06 57170316
 Courriel: emb.rome@mfa.no

M. Daniel Van Gilst

Deputy Perm Rep
 Royal Norwegian Embassy
 Rome
 Téléphone: +39 06 5717031
 Télécopie: +39 06 57170316
 Courriel: emb.rome@mfa.no

M. Preben Ottesen
Norwegian Institute of Public Health
Oslo

Oman

M. Rasmi Mahmoud
Technical adviser
Embassy of the Sultanate of Oman
Rome
Téléphone: +39 06 36300517
Télécopie: +39 06 3296802
Courriel: omanembassy@tin.it

Pakistan

M. Alher Ali Choudhry
Commercial Counselor
Embassy of Pakistan
Rome
Téléphone: +39 06 36301775
Télécopie: +39 06 36301936
Courriel: comsec@tiscali.it
pareprome@virgilio.it

Portugal

M. Lomelino de Freitas
Joao Miguel
Deputy Permanent Representative
Embassy of the Portuguese Republic
Rome
Téléphone: +39 06 844801
Télécopie: +39 06 8417404
Courriel: embport@embportroma.it

Qatar

M. Al Hajiri Ali Fahed
Ambassador
Permanent Representative of Qatar to
FAO
Via Antonio Bosio, 14
Rome

M. Al Abdalah Ahmed
Alternate Permanent Representative
Permanent Representative of Qatar to
FAO
Embassy of the State of Qatar

Rome
Téléphone: +39 06 44249450
Télécopie: +39 06 44245273

M. Khaled Al-Thani
Alternate Permanent Representative
Permanent Representative of Qatar to
FAO
Embassy of the State of Qatar
Rome
Téléphone: +39 06 44249450
Télécopie: +39 06 44245273

M. Hatoor Akeel
Alternate Permanent Representative
Embassy of the State of Qatar
Rome
Téléphone: +39 06 44249450
Télécopie: +39 06 44245273
Rome

Roumanie

Mme Gabriela Dumitriu
Deputy Permanent Representative to
FAO
Embassy of Romania
Via Nicoló Tartaglia 36
Rome
Téléphone: + 39 06 8073082
Télécopie: + 39 06 8084995
Courriel: fao@roembt.org

Arabie saoudite

M. Ghazi Hawari
Director General
National Centre for Locust Control,
Ministry of Agriculture
Jeddah
Téléphone: +966 2 6204085
Télécopie: +966 2 6210096
Courriel: locust@sps.net.sa

M. Alghamdi Abdulkareem
Director General
Plant Protection Department
Ministry of Agriculture
Riyadh
Téléphone: +966 1 4035899
Téléphone: +966 1 4012777 ext: 2799
Courriel: kareem_moh@hotmail.com

Sénégal**M. Momar Gueye**

Ambassadeur
Représentant perm. auprès de la FAO
Ambassade de la République du Sénégal
Rome
Téléphone: +39 06 6872353/2381/5212
Télécopie: +39 06 68219294
Courriel: ambasenequiri@tiscali.it

M. Moussa Bocar Ly

Ministre Conseiller
Représentation permanente
Ambassade de la République du Sénégal
Rome
Téléphone: +39 06 6872353/2381/5212
Télécopie: +39 06 68219294
Courriel: ambasenequiri@tiscali.it

M. Alassane Wele

Deuxième Conseiller, Suppléant
Représentation Permanente du Sénégal
Ambassade de la République du Sénégal
Rome
Téléphone: +39 06 6872353/2381/5212
Télécopie: +39 06 68219294
Courriel: ambasenequiri@tiscali.it

M. Ndour, Christian

Assistant DPV
Dakar
Téléphone: +221 6347349
Courriel: Wandour@hotmail.com

M. Mame Ndéné Lo

Directeur Protection des végétaux,
Dakar
Téléphone: +221 5699123
Télécopie: +221 8342854
Courriel: dpv1@sentoo.sn

Afrique du Sud**Mme Mohapi Margaret**

First Secretary
Agricultural Attaché
Embassy of the Republic of South Africa
Via Tanaro, 14 - Rome
Téléphone: + 3906 852541
Télécopie: +39 06 85254258/24
85254300/1
Courriel: agri.rome@flashnet.it
- dutoit@sudafrica.it

Slovaquie**M. Milan Pakst**

Permanent Representative
Embassy of the Slovak Republic
Rome
Tel/Télécopie: +39 06 33219842
Courriel: paksim@pobox.sk

Espagne**M. Ernesto Rios**

Parmanent Representative Adjoint
Embassy of Spain
Roma
Téléphone: +39 06 6878762
Télécopie: + 3906 6873076
Courriel: repfao@maparoma.191.it

Soudan**M. Mohamed M. El Hannan**

Under Secretary MinAgri and Forestry
Khartoum POBox 285
Sudan
Téléphone: +249 11 83772648
Télécopie: +249 11 83782027

M. Mohamed Said Mohamed Ali Harbi,

Permanent Representative,
Embassy of the Republic of Sudan
Rome
Téléphone: +39 064404174
Télécopie: +39 064402358
Courriel:
permreppoffice_suanembassyrome@yahoo.it

Mme Cinzia Mingiardi

Assistant to the Permanent
Representative
Embassy of the Republic of Sudan
Rome
Téléphone: +39 064404174
Télécopie: +39 064402358
Courriel:
permreppoffice_suanembassyrome@yahoo.it

Tanzanie**M. R.S.K. Chomba**

Principal Agricultural Officer
 Ministry of Agriculture and Food
 Security
 POBox 9192
 Dar-es-Salaam
 Téléphone: +255 2865647
 Télécopie: +255 2865642
 Courriel: pps@kilino.go.tz

M. Hingi Perpetna

Agricultural Attaché
 United Republic of Tanzania
 Embassy of the United Republic of
 Tanzania
 Villa Tanzania
 Via Cortina D'ampezzo, 185
 00135 Rome
 Téléphone: +39 06 334 8581/27
 Télécopie: +39 06 33485828
 Courriel: info@embassyoftanzania.it

Togo**M. Arokoum Akla Esso**

Directeur de l'Agriculture
 Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage
 et de la Pêche
 Lomé
 Téléphone: +228 2210305

Tunisie**M. Ridha Belhadj**

Directeur adjoint à la Direction Générale
 de la Protection et du Contrôle
 de la Qualité des Produits Agricoles
 Ministère de l'agriculture et des
 ressources hydrauliques
 Rue Alain Savary
 Tunis
 Téléphone: +216 71 788 979
 Télécopie: +216 71 784 419
 Courriel: ridha.sghari@yahoo.fr

M. Seltene Sihem

Représentant Permanent Adjoint de
 Tunisie
 Via Asmara 7
 Rome
 Tél: +39 06 86215033-06 8603060/8
 Télécopie: +39 06 86218204

Courriel: ambtun@tin.it-
at.roma@tiscali.it

Turquie**M. Uyanik Mehmet**

Agricultural Counsellor
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of Turkey
 Rome
 Téléphone: +39 06 44594249
 Courriel: faodt@libero.it

Royaume-Uni**M. G. Matthews**

Chairman of the FAO Pesticide Referee
 Group
 IPARC
 Imperial College
 Silwood Park
 Ascot SL5 YPY
 Téléphone: 0207 584 2234
 Télécopie: 0207 594 2450
 Courriel: g.matthews@imperial.ac.uk

États-Unis d'Amérique**M. Earl Gast**

Counsellor for Humanitarian Affaires
 FODAG Office
 United States Mission to the United
 Nations Agencies for Food and
 Agriculture
 (Permanent Representation to FAO)
 Rome
 Téléphone: +39 06 46743500
 Télécopie: +39 06 46743535
 Courriel: USUNRome@State.Gov

M. Philip Lamade

United States Mission to the United
 Nations Agencies for Food and
 Agriculture
 (Permanent Representation to FAO)
 Rome
 Téléphone: +39 06 46743500
 Télécopie: +39 06 46743535
 Courriel: USUNRome@State.Gov

M. Yene T. Belayneh

Senior Technical Advisor
 USAID/DCHA/OFDA/DRM/TAG
 Washington, D.C. 20004
 Téléphone: +1 202 6619374
 Télécopie: +1 202 3470315
 Courriel: ybelayneh@ofda.net

M. Alexandre V. Latchininsky

Assistant Professor/Extension
 Entomologist
 Renewable Resources, Entomology
 Dept. 3354 1000 E University Ave.
 Laramie. WY 82071
 USA
 Téléphone: +1 (307) 766-2298
 Télécopie: +1 (307) 766-5025
 Courriel: latchini@uwyo.edu
<http://uwyo.edu/RenewableResources/>

BANQUE MONDIALE**M. Peter Kristensen,**

Senior Environmental Specialist,
 Africa Region,
 Washington, USA
 Téléphone: +202 473 4789
 Télécopie: +202 614 1235
 Courriel: pkristensen@worldbank.org

M. Abdelaziz Lagnaoui,

Senior IPM Policy Advisor
 Quality Assurance and Compliance Unit
 Washington, USA
 Téléphone: +202 458 2806
 Télécopie: +202 477 0565
 Courriel: alagnaoui@worldbank.org

Yémen**M. Abdu Farea Ali-Al-Romaih**

Ministry of Agriculture
 Yaoundé

M. Bamatraf Abdulrahman Mohamad

Ambassador Permanent Representative to
 FAO
 Permanent Representation of the
 Republic of Yemen to FAO
 Rome
 Téléphone: +39 06 4504308
 Télécopie: +39 06 4504308

Personnel de terrain de la FAO**M. Thami Ben Halima**

Secrétaire exécutif CLCPRO
 30, rue Asselah Hocine
 BP 270
 Alger Gare
 Téléphone: +213 21 733354
 Courriel: thami.benhalima@fao.org

M. Munir Butrous

FAO Expert
 FAORNE
 Cairo, Egypt
 Téléphone: +202 3316018
 Mob: +201015590590
 Télécopie: + 202 7616804
 Courriel: Munir.Butrous@fao.org

M. Christian Pantenius,

EMPRES/CR Coordinator
 FAORNE
 PO Box 2223
 Cairo, Egypt
 Téléphone: +20-2-3316130 (direct tel.)
 mobile phone 0020-12-3912540
 Courriel: Christian.Pantenius@fao.org

M. Mohamed Lemine O. Ahmedou

NPO EMPRES
 c/o FAO Representation
 Nouakchott
 Téléphone: +222 5298681
 Courriel: Mohamedlemine@toptechnology.mr

Fonctionnaires de la FAO**Mme Louise O. Fresco**

Sous-Directrice générale
 Département de l'agriculture

M. Mahmoud Solh

Directeur
 Plant Production and Protection Division

M. Niek A. Van der Graaff

Chef
 Service de la protection des plantes
 Division de la production végétale et de
 la protection des plantes

M. Clive Elliott

Fonctionnaire principal
Groupe acridiens et autres migrants nuisibles
Service de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes

Mr. Keith Cressman

Chargé des prévisions en matière d'acridiens
Groupe acridiens et d'autres migrants nuisibles
Service de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes

Mme Annie Monard

Spécialiste de la lutte antiacridienne

Groupe acridiens et d'autres migrants nuisibles
Service de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes

Mme Isabelle Denis

Chargée de l'appui au Programme
Service de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes

Mme Laetitia Liénart

Appui aux projets et suivi de ceux-ci
Groupe acridiens et d'autres migrants nuisibles
Service de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes

ORDRE DU JOUR APPROUVÉ

1. Ouverture de la Session Extraordinaire
2. Élection du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Urgence relative au criquet pèlerin:
 - a) La situation acridienne: septembre 2003 à novembre 2004 et prévisions
 - b) Courte présentation des mesures de lutte prises par les pays touchés
 - c) Le rôle joué par la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale
 - d) Le rôle joué par la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale
 - e) Actions prises par l'ECLLO de la FAO et les donateurs pour aider les pays touchés par le criquet pèlerin
 - f) Évaluation préliminaire des enseignements tirés
 - g) Évaluation des dégâts aux cultures - résultats des missions
5. Planification et gestion à court et à moyen termes:
 - a) EMPRES (Composante criquet pèlerin), situation présente et rôle au cours de la crise
 - dans la région centrale
 - dans la région occidentale
 - l'appui des donateurs pour EMPRES/région occidentale
 - b) Rapport du Groupe consultatif sur les pesticides
 - c) Options pour une lutte améliorée, plus sûre et plus respectueuse de l'environnement
 - d) Préparation des campagnes du printemps et de l'été en 2005
 - e) Besoins d'assistance supplémentaire pour les pays touchés par le criquet pèlerin
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport/clôture de la session

SITUATION RELATIVE AU CRIQUET PÈLERIN: SEPTEMBRE 2003 - NOVEMBRE 2004 ET PRÉVISIONS

Situation générale

Les pluies abondantes tombées pendant l'été 2003 dans la zone sahélienne de l'Afrique de l'Ouest et du Soudan sont à l'origine des infestations locales qui se sont produites en octobre en Mauritanie, au Mali, au Niger et au Soudan. En novembre, des essaims se sont déplacés vers l'Afrique du Nord-Ouest où la reproduction, qui a eu lieu au printemps 2004, a fini par déclencher une recrudescence acridienne. Les essaims qui n'avaient pas été traités ont envahi le Sahel au début de l'été, et y ont pondu. Un grand nombre de nouveaux essaims, formés en Afrique de l'Ouest en septembre et octobre, ont envahi à nouveau l'Afrique du Nord-Ouest. En novembre, quelques essaims ont atteint la région orientale de la Méditerranée, l'Égypte et Israël, et des infestations de moindre ampleur sont apparues en Arabie saoudite et en Jordanie. À l'heure actuelle, les infestations acridiennes qui se produisent dans la région occidentale sont les plus importantes et les plus nombreuses observées depuis l'invasion de 1987-89.

Région occidentale

Fin de l'été (septembre – octobre 2003)

En septembre, une reproduction à petite échelle a eu lieu en Mauritanie et au Mali où la densité des larves solitaires et des ailés a atteint 2 000 par hectare. Vers la fin du mois, les précipitations se sont raréfiées et la végétation s'est desséchée dans de nombreuses zones de reproduction estivale du Sahel. Au Niger, les effectifs acridiens ont fortement augmenté dans la Tamesna en raison de la reproduction survenue en août et au début de septembre. Des larves solitaires, de jeunes ailés ainsi que des ailés immatures et matures étaient présents en septembre entre Agadez et In Abangharit, à des densités de 10 à 500 individus par hectare, une densité atteignant 1 000 par hectare ayant été signalée sur quelques sites. Les accouplements étaient en cours. À partir du 18 septembre, de nombreuses larves ont commencé à devenir transiens et à former des groupes d'une densité de 20 à 100 larves par buisson. Il s'agit d'un comportement typique aux stades précoces du processus de grégarisation. Des ailés matures solitaires, à des densités de 1 000 à 1 500 par hectare, ont formé des groupes dans deux sites près d'In Abangharit, sur une superficie totale de 400 hectares. Vers la fin du mois, une petite infestation s'est développée entre Agadez et In Abangharit, où de petites bandes de dernier stade ont été observées dans quatre sites, à des densités de 5 à 150 larves par m². Des ailés immatures épars ont été observés près de Tillabéri et de Zinder. Il existe une forte probabilité que les effectifs acridiens aient également augmenté dans l'ouest et le centre de l'Aïr.

Au cours de la première quinzaine d'octobre, les effectifs acridiens ont considérablement augmenté dans le sud de la Mauritanie. Les éclosions ont commencé à l'est de Nouakchott pendant la deuxième semaine, à la suite de pontes non détectées en septembre, et se sont poursuivies vers le nord jusqu'aux confins du Sahara occidental et vers l'est jusqu'à Chinguitti. Dans cette zone, les adultes ont formé de petits groupes, à des densités atteignant 40 acridiens par m² près d'Akjoujt. Les larves nouveau-nées étaient concentrées en petites taches, dont les densités initiales, de 3 par buisson, ont augmenté rapidement pour atteindre, en quelques semaines, 20 à 150 par m² et une résurgence s'est développée.

Les 21 et 22, des pluies inhabituellement fortes sont tombées sur une vaste zone comprise entre le Sénégal, l'ouest de la Mauritanie, le sud-ouest du Maroc, l'ouest de l'Algérie et les monts Atlas, au Maroc. La pluviométrie a atteint 26 mm à Dakar; en Mauritanie, 67 mm à Boutilimit, 41 mm à Akjoujt, 22 mm à Atar, 58 mm à Nouadhibou, 35 mm à Zouerate et 10 mm à Bir Moghreïn; au Maroc 98 mm à Awssard, 14 mm à Dakhla, 26 mm à Laayoune, 13 mm à Smara, 103 mm à Tan-Tan et 124 mm à Ouarzazate et, en Algérie, 70 mm à Tindouf. Des inondations ont été signalées dans de nombreuses régions. Vers la fin du mois, des groupes d'ailés matures se sont déplacés dans les régions proches du nord-est (Zouerate) et de l'est (Ouadane).

Dans le nord du Mali, pendant la première décade d'octobre, des larves et des ailés solitaires épars ont été observés dans la vallée du Tilemsi, dans l'Adrar des Iforas jusqu'à la frontière algérienne, et dans les plaines du nord de la Tamesna, à des densités atteignant 1 000 acridiens par hectare. À partir de la mi-octobre, les larves et les ailés ont commencé à changer de phase et à former des groupes en raison du dessèchement de la végétation. Certains groupes contenaient jusqu'à 25 larves par m². Les ailés ont été observés en accouplement sur plusieurs sites et les éclosions ont commencé, avec des densités de 200 larves de premier stade par m². Vers le 26, de petites bandes larvaires de dernier stade s'étaient formées, à des densités atteignant 80 larves par m².

Au Niger, la résurgence s'est d'abord propagée sur une vaste zone de la Tamesna avant de gagner les montagnes de l'Aïr en octobre. Les densités d'ailés ont augmenté jusqu'à 50 000 individus par hectare. Parallèlement, les larves de tous les stades ont commencé à grégariser et à former de petits groupes d'une densité maximale de 20 larves par m². Vers la mi-octobre, des groupes de larves de dernier stade et des ailés immatures ont été signalés à l'ouest et au nord-ouest de la Tamesna, ainsi que de petits groupes d'ailés en train de pondre et de larves de premier stade. Sur le versant occidental de l'Aïr, des petits groupes d'ailés immatures et des larves éparses de dernier stade ont été observés dans la zone du Talak, près d'Arlit. À la fin du mois, des ailés solitaires épars étaient en cours de maturation dans le sud de l'Aïr où ils se reproduisaient, devenaient transiens et formaient des groupes à des densités pouvant atteindre 70 ailés par m².

Hiver (novembre 2003 – février 2004)

Maroc. À partir du début du mois de novembre, des ailés matures, des groupes et quelques essaims se sont installés dans une vaste région du nord de la Mauritanie et du Sahara occidental. Certains groupes d'ailés ont poursuivi leur migration vers le nord-est du Maroc, et l'ouest et le centre de l'Algérie. La ponte a eu lieu dans le Sahara occidental, et de petits groupes et des bandes se sont formés en décembre, à des densités atteignant 1 000 larves par m². De nombreux essaims immatures ont commencé à se former au début de février, puis se sont dirigés vers le nord en direction des zones de reproduction printanière situées au sud de la chaîne de l'Atlas, où ils se sont dispersés sur une bande de 600 kilomètres le long de la vallée du Draa, au Maroc. Des essaims d'une densité maximale de 80 ailés par m² ont infesté des zones dont la superficie était comprise entre 5 et 3 700 hectares. La plupart de ces déplacements ont eu lieu à la faveur de forts vents de secteur sud qui ont soufflé les 18 et 19 février, associés à une dépression sur l'est de l'océan Atlantique. Des ailés ont été poussés par les vents vers les plaines côtières du nord-ouest, où de petits groupes se sont dispersés près d'Essaouira et du Moyen Atlas. Il est possible que des adultes aient atteint les Îles Canaries. Des essaims ont également atteint les aires de reproduction printanière d'Algérie, près de Bechar, et au nord, une latitude de 30° et d'autres groupes ont été observés près de Tindouf. Vers la fin de février, la plupart des ailés présents dans la vallée du Draa étaient en train de se

reproduire. Plus au sud du Sahara occidental, d'autres essaims de zones proches situées en Mauritanie ont pondu en janvier et au début de février.

Algérie et Libye. En novembre, des groupes d'ailés ont également quitté le Mali et le Niger en direction du nord et ont pondu dans le sud et l'est de l'Algérie ainsi que dans l'ouest de la Libye. Les éclosions ont commencé à la mi-novembre et en décembre et janvier, des bandes se sont formées dans l'est de l'Algérie, à des densités maximales de 2 000 larves par buisson, ainsi que des groupes dans le sud-ouest de la Libye, à des densités de 50 individus par m². Une reproduction à plus petite échelle a eu lieu dans le sud de l'Algérie, près de Tamanrasset, où des larves de différents stades étaient présentes en janvier, à des densités de 500 par buisson.

Mauritanie. Les larves et les ailés ont continué à former de petits groupes dans les zones grégarigènes du nord-ouest, où quelques essaims immatures se sont développés pendant la deuxième décennie de novembre, puis des bandes larvaires sont apparues vers la fin du mois. Des groupes d'ailés ont poursuivi leur migration vers le nord pendant tout le mois. Au début de décembre, des essaims ont commencé à se former dans la zone grégarigène située à l'est de Nouakchott et se sont déplacés ensuite vers le nord-ouest et le nord pendant le reste du mois. Trois essaims ont survolé Nouakchott du 4 au 6 décembre. En décembre et en janvier, d'autres bandes larvaires se sont formées dans le nord-ouest, et dans des régions situées plus au nord et à l'est, à des densités maximales de 1 500 par m². À partir de la fin de décembre, ces bandes ont produit un nombre croissant d'essaims à des densités atteignant 300 ailés par m². Pendant la seconde quinzaine de janvier, des déplacements d'essaims en direction du nord ont été observés et des éclosions, issues des pontes de décembre, puis la formation de bandes, ont eu lieu entre Zouerate et Bir Moghrein.

Mali. Dans le nord du pays, les larves ont formé de nombreuses petites bandes de 200 à 2 000 larves par m² sur le versant oriental de l'Adrar des Iforas et dans la Tamesna en novembre et décembre, et de nouveaux essaims sont apparus dès la deuxième semaine de décembre. Des larves transiens et des ailés immatures, à des densités pouvant atteindre 10 000 individus par hectare, ont formé des groupes dans le Timetrine, tandis que seuls des ailés épars étaient en cours de maturation dans l'Adrar des Iforas. En novembre et pendant la première quinzaine de décembre, la ponte et les éclosions se sont poursuivies au Niger. Des groupes d'ailés, à des densités maximales de 10 individus par m², et des groupes et bandes larvaires, à des densités de 500 par m² étaient présents dans la Tamesna et l'Aïr. Les infestations ont diminué en janvier et seules des populations résiduelles subsistaient au sud-est de l'Aïr et au nord-ouest de la Tamesna.

Printemps (mars – juin 2004)

Afrique du Nord-Ouest

D'autres essaims sont arrivés en mars du Sahel dans les zones de reproduction printanière du Maroc et de l'Algérie et ont pondu le long du versant sud de la chaîne de l'Atlas. De nombreux essaims matures ont pénétré fin mars dans le sud de la Tunisie, et dans l'ouest de la Libye au début d'avril, et ont pondu. Les éclosions ont commencé à la fin de mars au Maroc, au début d'avril en Algérie, et vers la fin du mois en Tunisie et en Libye. Les éclosions et la formation de bandes larvaires ont eu lieu dans tous les pays tout au long du mois de mai.

Un grand nombre d'essaims immatures ont commencé à se former au sud de la chaîne de l'Atlas, au Maroc et en Algérie, pendant la seconde quinzaine de mai, et leur nombre a augmenté en juin. Des essaims se sont également formés en Tunisie et en Libye en juin.

De la fin de mai à la fin de juin, de nombreux essaims, qui avaient échappé à la détection et au traitement, se sont déplacés vers le sud, en direction de la zone sahélienne de l'Afrique de l'Ouest. Des opérations de lutte terrestres et aériennes ont été effectuées en Afrique du Nord-Ouest jusqu'à la fin de juillet.

Sahel

De mars à mai, les pontes et les éclosions se sont poursuivies dans le nord de la Mauritanie, entraînant la formation de nombreuses bandes larvaires et de nombreux essaims. On a signalé des dégâts importants aux pâturages, cultures maraîchères et palmiers dattiers. Des ailés immatures isolés ont été présents épisodiquement dans le nord du Mali de mars à mai. Au Niger, une reproduction à petite échelle a eu lieu dans le sud-est de l'Aïr, ce qui a provoqué la formation de petits groupes et bandes larvaires en mars et avril. Des groupes d'ailés ont commencé à se former à la mi-avril et se sont dispersés dans l'Aïr en mai, lorsque plusieurs essaims ont été signalés. Vers la fin du mois, des adultes ont été observés en train de pondre.

En juin, des bandes larvaires au dernier stade, des essaims immatures et des groupes d'ailés étaient présents dans le nord de la Mauritanie. Du 8 au 10 juin, plusieurs essaims immatures de forte densité ont été aperçus en vol au nord-est de Nouakchott. Les acridiens ont commencé à apparaître dans les zones de reproduction estivale du sud, d'abord sous forme d'ailés épars, puis de groupes de plus forte densité et le premier essaim a finalement été observé le 16 juin dans le Brakna. Des essaims immatures venant du nord ont d'abord été observés au Mali le 18 juin, puis dans le nord et le centre du Sénégal les 23 et 25 juin respectivement. Les effectifs acridiens ont également augmenté dans le sud de l'Algérie et le sud-ouest de la Libye pendant la deuxième quinzaine de juin.

Été (juillet – novembre 2004)

Sahel

En juillet, des essaims toujours plus nombreux provenant de l'Afrique du Nord-Ouest ont envahi le Sahel. La plupart de ces essaims ont survolé les aires de reproduction traditionnelles du centre de la Mauritanie, du nord du Mali et du nord du Niger, où tout était encore sec, et ont poursuivi leurs déplacements en direction des régions cultivées de la zone sahélienne, entre le 14^e et le 16^e degrés de latitude nord, de l'ouest de la Mauritanie et du nord du Sénégal à l'ouest du Tchad. Plusieurs essaims immatures ont envahi les îles du Cap-Vert le 5 juillet, lors de forts vents de secteur nord-est provenant du Sahara occidental. Pendant la deuxième quinzaine de juillet, plusieurs vagues successives de nombreux essaims sont arrivées à l'ouest du Mali (à partir du 16 juillet), dans le sud-est du Mali, où ils ont traversé le fleuve Niger (18 juillet), dans la Tamesna, au Niger (20 juillet), et dans l'ouest du Tchad (23 juillet). Les essaims arrivés en Mauritanie, au Sénégal et au Mali étaient immatures alors que ceux qui sont arrivés plus tard au Niger et au Tchad étaient déjà matures. Les conditions de reproduction étant favorables, les essaims immatures ont rapidement effectué leur maturation et pondus dans une grande partie du Sahel. Des éclosions massives et la formation de bandes larvaires importantes ont commencé le long de la vallée du fleuve Sénégal et dans le sud-est de la Mauritanie à la fin du mois de juillet, et au Mali et au Niger au début d'août. Il a été signalé que certains agriculteurs ne semaient plus à cause de la menace acridienne.

Pendant le mois d'août, la ponte et les éclosions se sont poursuivies au Sahel, et les larves ont formé de nombreuses bandes d'une densité pouvant atteindre 3 000 par m². En outre, d'autres essaims matures sont arrivés en provenance de l'Afrique du Nord-Ouest et

ont pondu. Des essaims ont survolé Nouakchott et Dakar. Les infestations les plus considérables étaient concentrées dans le nord du Sénégal et le sud de la Mauritanie. Le 4 août, quelques essaims matures ont été aperçus dans l'est du Tchad. Le 5 août, une deuxième vague d'essaims est arrivée dans les Îles du Cap-Vert, tandis que le 9 août, des vagues d'essaims matures sont arrivées dans le nord du Burkina Faso et y ont pondu. Dans ces deux pays, les éclosions se sont produites, entraînant la formation de bandes larvaires à la fin du mois. La mue imaginale a commencé pendant la dernière semaine d'août dans le sud-ouest de la Mauritanie et, à la fin du mois, quelques nouveaux essaims immatures avaient commencé à se former. D'importants dégâts aux pâturages et cultures maraîchères et céréalières ont été signalés. Les habitants de certaines villes et certains villages ont dû quitter leur foyer à cause des bandes larvaires.

En septembre, des essaims en nombre croissant se sont formés dans une région située au sud du 17ème parallèle, et des bandes larvaires atteignaient le dernier stade de développement au Sénégal, en Mauritanie, au Mali et au Niger. Des infestations moins importantes étaient présentes dans le centre et l'est du Tchad. Les pluies estivales ont cessé prématurément dans certaines parties du Sahel avec le retrait du Front intertropical vers le sud à la mi-septembre, plusieurs semaines plus tôt que la normale. Les températures restant élevées, la végétation s'est desséchée rapidement dans plusieurs régions, en particulier dans le sud-est de la Mauritanie, l'ouest et le centre du Mali et la zone sahélienne du Niger. De ce fait, les essaims qui se sont formés dans ces régions se sont déplacés vers l'ouest et le nord-ouest de la Mauritanie, et vers le nord du Mali et le nord du Niger. Les premiers essaims immatures ont été signalés le 11 septembre dans l'Adrar des Iforas (nord du Mali), le 19 septembre dans le nord-ouest de la Mauritanie, et le 20 septembre dans l'est de l'Aïr, au Niger. Leur taille était comprise entre 1 et 30 km², mais quelques-uns étaient encore plus grands. Au cours de la dernière semaine de septembre, plusieurs essaims immatures se sont formés dans le nord du Burkina Faso et au Cap-Vert. Une deuxième vague de reproduction, moins importante que la première, a eu lieu dans les rares sites de végétation encore verte dans le sud-ouest de la Mauritanie, où quelques essaims ont pondu à la fin de septembre; les éclosions ont eu lieu à la mi-octobre, entraînant la formation de petites bandes larvaires. D'autres pontes, éclosions et formations de bandes localisées se sont produites au Cap-Vert en octobre.

D'autres essaims ont continué à se former en octobre et se sont déplacés vers le nord dans le Sahel. Vers la mi-octobre, de nombreux essaims, importants et denses, ont été aperçus volant en direction du nord dans le nord-ouest de la Mauritanie. Le mois s'écoulant, un nombre croissant d'essaims a quitté le Sahel pour le nord-ouest de l'Afrique. Les essaims étaient immatures, à l'exception de quelques-uns aperçus dans le nord-ouest de la Mauritanie à la fin du mois d'octobre. Les vents ont poussé certains acridiens vers la mer. Le 10 octobre, par exemple, la présence de plusieurs groupes d'ailés a été signalée à 40 kilomètres au large des côtes du sud du Sénégal. En conséquence, la situation s'est améliorée dans les zones sahéliennes du sud-est de la Mauritanie, du Mali, du Niger et du Tchad. Bien qu'aucun acridien n'ait été signalé au Burkina Faso après le 15 octobre, ou au Sénégal après le 5 novembre, il est probable que des essaims tardivement formés aient été encore présents et se soient déplacés vers l'ouest, en direction du Sahel. Ainsi, plusieurs essaims immatures ont à nouveau envahi le nord du Burkina Faso à partir du 8 novembre. Par ailleurs, plusieurs essaims immatures, dont certains d'une taille conséquente, sont apparus vers la mi-octobre dans le sud de la Mauritanie et dans le nord-est du Sénégal, près de la frontière malienne. À la fin de novembre, d'importantes infestations subsistaient dans le sud-ouest de la Mauritanie.

Afrique du Nord-Ouest

En août, seules de petites populations résiduelles étaient présentes par endroit le long du versant sud de la chaîne de l'Atlas, au Maroc et en Algérie. Plus au sud, les essaims ont poursuivi leur traversée du Sahara occidental vers le Sahel. Les effectifs acridiens ont augmenté dans l'extrême sud de l'Algérie, près des frontières du Mali et du Niger, où une reproduction à petite échelle a eu lieu, entraînant la formation de petites bandes larvaires en septembre.

Les populations acridiennes ont commencé à augmenter dans la région au cours de la dernière semaine de septembre lorsque plusieurs essaims immatures provenant du Sahel sont arrivés dans le sud et le sud-est de l'Algérie, et dans des zones proches du sud-ouest de la Libye. Des groupes d'ailés sont également arrivés dans le sud du Sahara occidental. Pendant la première décade d'octobre, les effectifs acridiens ont augmenté d'une manière spectaculaire car de nombreux petits essaims immatures se sont déplacés vers le nord du Sahara occidental et ont atteint le versant sud de la chaîne de l'Atlas, au Maroc et en Algérie. Des essaims volant également vers le Nord ont traversé le sud et le centre de l'Algérie en direction de la chaîne de l'Atlas. D'autres essaims ont envahi le sud-ouest de la Libye. Jusqu'à la fin de octobre et pendant la première quinzaine de novembre, des essaims sont arrivés au Maroc et en Algérie, la plupart se concentrant dans la vallée du Souss et dans le nord-est du Maroc, près de Bouarfa. D'autres essaims étaient parvenus jusqu'au Moyen et Haut Atlas. Le 19 novembre, quelques ailés avaient atteint les Îles Canaries.

Des vents de secteur sud et sud-ouest, inhabituellement forts et persistants, ont soufflé sur l'est de l'Algérie et de la Libye, transportant plusieurs essaims vers la côte méditerranéenne. Certains de ces essaims ont atteint le sud de la Tunisie vers la mi-octobre, tandis que d'autres ont traversé la Méditerranée le 16 octobre en direction de la Crète, en Grèce. Plusieurs essaims sont également arrivés sur la côte du nord-est de la Libye à la fin du mois.

Région centrale

Fin de l'été (septembre – octobre 2003)

En septembre, une reproduction à petite échelle était en cours dans des zones de l'aire de reproduction estivale située à l'ouest du Nil, au Soudan, où les densités d'ailés ont atteint 5 000 individus par hectare.

Au début du mois d'octobre, une résurgence locale s'est développée dans le nord-est du Soudan, dans la vallée de l'Atbara. Le 9 octobre, des larves éparses, de jeunes ailés et des ailés immatures et matures étaient présents près de Shendi. Trois essaims en cours de maturation ont été signalés du 10 au 12 octobre dans une zone de 2 200 hectares, près de l'Atbara. Des larves de dernier stade, de jeunes ailés et quelques autres essaims de petite taille ont été observés les jours suivants dans des zones proches, situées entre Ed Damer et Berber, et des ailés matures, à des densités atteignant 10 000 individus par hectare, étaient présents dans le nord-ouest de Kassala. Pendant la dernière décade du mois, les larves de tous les stades sont devenues grégaires et ont formé de petits groupes et quelques bandes près de l'Atbara. De nouvelles infestations ont été observées plus à l'est, vers les collines de la mer Rouge, près d'Haiya, où des groupes d'ailés étaient en accouplement et où plusieurs petites bandes larvaires de forte densité et quelques essaims s'étaient formés. Ailleurs, dans les zones de reproduction estivale, des larves et des ailés épars étaient signalés dans l'ouest et le sud de Khartoum, et de faibles effectifs de larves

et d'ailés solitaires étaient présents dans le nord du Darfour, près d'El Fasher. Les traitements terrestres ont commencé le 15 octobre près de l'Atbara.

Les acridiens se sont déplacés dans le nord et le nord-est du Soudan à la fin d'octobre. Un essaim aurait été observé dans le Nord Kordofan et au sud de la frontière égyptienne, près de Dongola. Des ailés immatures et matures, à des densités de 1 à 25 par m², sont apparus le long des rives occidentales et orientales du lac Nasser, en Égypte. Des densités plus faibles d'ailés immatures ont été signalées dans le désert occidental, au sud des oasis de Kharga, à Baris. Les acridiens sont aussi apparus sur les deux rives de la mer Rouge. Au Soudan, des ailés solitaires ont été aperçus de nuit près de Suakin, tandis que des larves et des ailés auraient été signalés sur la côte, à des densités de 1 500 individus par hectare. En Arabie saoudite, des observateurs locaux ont rapporté avoir vu un petit essaim jaune arrivant près de Yenbo et de Bader, et des ailés solitaires au nord de Djedda, à Thual, le 24 octobre.

Hiver (novembre 2003 – février 2004)

Soudan. En novembre, des groupes de larves et d'ailés immatures étaient présents dans les aires de reproduction estivale situées à l'ouest du Nil, et y sont restés jusqu'à la mi-décembre. Les éclosions ont continué dans la vallée de l'Atbara jusqu'à la fin de novembre, et des groupes de jeunes ailés et d'ailés immatures, à des densités de 10 par m², ont été présents jusqu'à la fin de décembre. Des ailés en nombre croissant ont quitté le foyer grégarigène et sont apparus, en novembre et décembre, dans le delta du Tokar, sur la côte de la mer Rouge. Dans cette zone, les densités d'ailés sont passées de 600 à 30 000 par hectare. Les ailés ont formé des groupes et pondu. Les éclosions ont commencé en novembre et les larves nouveau-nées ont formé des groupes de 10 à 15 larves par m², de décembre à la mi-janvier. Vers la fin de janvier, une bande s'est formée, la mue imaginale a eu lieu et les ailés immatures étaient présents, à une densité maximale de 2 700 individus par hectare. Plus au sud, plusieurs bandes larvaires ont été signalées sur la côte nord de l'Érythrée, près de la frontière soudanaise. Sur les plaines côtières septentrionales de la mer Rouge, des essaims matures sont arrivés et ont pondu début décembre, entraînant la formation de groupes et de bandes larvaires en janvier. Ces bandes ont effectué leur mue imaginale puis formé plusieurs groupes d'ailés en février.

Arabie saoudite. De nombreux essaims matures provenant du nord-est du Soudan ont traversé la mer Rouge de la mi-novembre à la mi-décembre et pondu sur les plaines côtières comprises entre Djedda et Umm Lajj, où les pluies avaient été abondantes précédemment. Les éclosions ont commencé au début de décembre, et de nombreuses bandes larvaires se sont formées, à des densités maximales de 250 larves par m². La mue imaginale a démarré pendant la première semaine de janvier, et les essaims immatures ont commencé à se former deux semaines plus tard. En février, une deuxième vague d'éclosions, de faible ampleur, s'est produite près de Djedda, déclenchant la formation de bandes larvaires petites et denses vers la mi-février. Des ailés matures et des groupes ont atteint les zones intérieures de reproduction printanière et ont pondu des œufs qui, apparemment, n'ont jamais éclos.

Égypte. Certains ailés présents le long des rives du lac Nasser, provenant des aires de reproduction estivale du Soudan, sont devenus *transiens* et ont pondu en novembre. En janvier, des ailés matures, à des densités de 1 000 par hectare, étaient présents sur les plaines côtières méridionales, près du Soudan. En février, dans la même région, on a observé des bandes larvaires de tous les stades et de jeunes ailés, à des densités maximales de 30 par m², ainsi que des ailés *transiens* immatures et matures, à des densités atteignant 300 individus par arbre.

Printemps (mars – juin 2004)

Pendant la première semaine de mars, les effectifs acridiens ont considérablement baissé sur la côte de la mer Rouge en raison des traitements et des vents de secteur est qui ont transporté les essaims vers le nord du Soudan et le sud de l'Égypte, où ils ont pondu. En avril, des bandes larvaires se sont formées dans le nord du Soudan, près de Dongola et d'Abu Ramad, où elles sont restées jusqu'à mi-mai. Pendant la même période, des groupes se sont formés le long du lac Nasser, en Égypte, tandis que des petites bandes larvaires et de jeunes ailés étaient présents sur la côte de la mer Rouge, près de Djedda. Une reproduction à petite échelle a eu lieu tout au long du mois de mai près du lac Nasser, ainsi que dans quelques oasis du désert occidental d'Égypte. Aucune autre infestation importante n'a été signalée par la suite.

Été (juillet – novembre 2004)

Des ailés épars étaient présents pendant l'été à l'intérieur du Soudan et du Yémen, où une reproduction à petite échelle a eu lieu. Aucun essaim n'a été signalé dans le Darfour, au Soudan. Des pluies abondantes sont tombées à la fin de l'été sur la côte septentrionale de la mer Rouge, au Yémen, et dans les régions proches d'Arabie saoudite. En conséquence, une reproduction locale a eu lieu, et les larves ont formé des groupes qui ont dû être traités en septembre et octobre.

Le 28 octobre, plusieurs essaims immatures provenant de régions proches de la Libye ont envahi la côte nord-ouest de l'Égypte. Des essaims ont traversé la côte septentrionale et atteint plusieurs exploitations agricoles situées dans le delta du Nil, entre Le Caire et Alexandrie. Certains de ces essaims ont également atteint Chypre (30 octobre) et des ailés sont apparus sur les côtes du Liban (31 octobre) et d'Israël (3 novembre). Les dégâts ont été limités car les essaims étaient très mobiles. Le 17 novembre, un essaim de grande taille a survolé Le Caire et atteint la côte du golfe de Suez plus tard dans la journée. Des infestations plus petites ont été signalées le même jour sur la côte septentrionale de la péninsule du Sinaï, près d'El Arish. Le 19 novembre, plusieurs essaims immatures extrêmement mobiles en provenance du nord-ouest ont envahi le sud d'Israël et les régions proches d'Aqaba, en Jordanie. Des ailés grégaires épars sont également arrivés sur les plaines côtières septentrionales de la mer Rouge, près du golfe d'Aqaba, en Arabie saoudite. Un essaim a également été signalé dans le désert occidental d'Égypte, près de Farafra.

Région orientale

Aucune infestation importante n'a été signalée dans la région depuis le mois de septembre 2003. Seuls de petits nombres d'ailés étaient parfois présents dans l'ouest du Pakistan pendant le printemps 2004, et le long de la frontière indo-pakistanaise, pendant l'été. Bien que des pluies abondantes soient tombées dans la région précédemment citée, la reproduction a été très limitée et n'a pas entraîné une augmentation importante des effectifs acridiens.

Traitements

Les premiers traitements qui ont eu lieu en Mauritanie, au Mali, au Niger et au Soudan en octobre et novembre ont été limités et principalement terrestres, car les foyers grégarigènes étaient petits et localisés. En janvier, les traitements aériens ont commencé en Mauritanie avec un avion marocain. À partir du mois de mars, il y a eu une augmentation importante des superficies traitées, car des opérations de lutte à grande

échelle, notamment aériennes, ont été effectuées dans les aires de reproduction printanière d'Afrique du Nord-Ouest. Elles ont été suivies d'opérations analogues pendant l'été dans la zone sahélienne d'Afrique de l'Ouest. Plus récemment, des traitements intensifs ont repris en Afrique du Nord-Ouest. Au vu de la taille croissante des infestations, il a fallu recourir de plus en plus aux traitements aériens. Pendant la période de recrudescence initiale, d'octobre 2003 à janvier 2004, près de 400 000 hectares ont été traités. Six millions d'hectares environ ont été traités dans les aires de reproduction printanière (de février à août) et 2,1 millions d'hectares dans les aires de reproduction estivale d'Afrique de l'Ouest (de juin à octobre). Jusqu'à présent, plus de 2,2 millions d'hectares ont été traités en Afrique du Nord-Ouest car les essaims ont envahi à nouveau la région à la fin de septembre. Au total, près de 10,5 millions d'hectares ont été traités du début du mois de septembre 2003 au 20 novembre 2004 (voir tableau).

Prévisions jusqu'à l'été 2005

Région occidentale

Sahel. La situation continuera de s'améliorer avec le déplacement des essaims vers le nord, en direction de l'Afrique du Nord-Ouest. De petites infestations devraient probablement persister et survivre pendant l'hiver et le printemps dans le nord du Mali et du Niger, où des prospections régulières et des traitements localisés seront certainement nécessaires. En Mauritanie, la plupart des essaims auront certainement quitté les aires de reproduction estivale situées dans le sud du pays d'ici à la fin de l'année. L'évolution de la situation dépendra des conditions météorologiques dans le nord-ouest et le nord du pays ainsi que dans les zones proches du Sahara occidental. Dans le pire des cas, si les pluies tombent en quantité suffisante et que les températures restent assez élevées, une reproduction aura lieu dans le nord-ouest et le nord de la Mauritanie et dans le Sahara occidental, entraînant la formation de nombreux essaims de février à juin. Quelques-uns des premiers essaims à se former pourraient se déplacer plus au nord en février et mars. Dans le meilleur des cas, si les pluies sont faibles ou inexistantes, les conditions resteront défavorables à la reproduction et à la survie des acridiens. Jusqu'à présent, les pluies ont été rares et de nombreuses régions sont sèches, de sorte que, pour la plupart, les essaims continuent à se déplacer en direction du nord, vers le Maroc. Quoi qu'il en soit, il semble que la reproduction hivernale soit moins importante pendant les recrudescences car les essaims survolent généralement les zones et atteignent la principale ceinture de reproduction printanière, en Afrique du Nord-Ouest.

Afrique du Nord-Ouest. La situation pourrait s'aggraver dans les prochaines semaines car d'autres essaims venus du Sahel atteignent la chaîne de l'Atlas, au Maroc et en Algérie. Par ailleurs, les températures fraîches empêcheront d'autres essaims de se déplacer vers le nord jusqu'à la mi-février. Par conséquent, un nombre considérable d'essaims immatures pourraient se retrouver piégés entre les chaînes de l'Atlas, sur les plateaux et dans les vallées, telles celle du Souss. Certains essaims pourraient pénétrer dans les montagnes et atteindre les plaines côtières septentrionales au début du printemps, tandis que d'autres pourraient se déplacer plus à l'est, vers la Tunisie, et au nord-ouest, vers la Libye. Dans certains endroits, les essaims peuvent commencer à effectuer leur maturation et à pondre vers janvier. Cependant, la maturation n'a en général pas lieu avant mars, tant que les températures n'augmentent pas. Les équipes de traitement disposent donc d'au moins trois mois pour traiter autant d'essaims que possible avant que ceux-ci ne soient prêts à pondre. L'importance de la reproduction qui aura lieu pendant le printemps dépendra de la réussite des traitements et des prospections

entrepris auparavant, ainsi que de la périodicité et de la distribution des pluies de printemps. Dans le pire des cas, une ponte importante pourrait avoir lieu de mars à mai, entraînant la formation de nombreux essaims qui envahiraient à nouveau le Sahel à partir de juin. Dans le meilleur des cas, une reproduction printanière à petite échelle pourrait avoir lieu sans entraîner de formation d'essaims ou d'invasion du Sahel. Un scénario intermédiaire est le plus probable.

Région centrale

D'ici à la fin du printemps prochain, il est peu probable que d'autres essaims arrivent dans la région en provenance d'Afrique de l'Ouest ou du Nord-Ouest. Au cours des prochaines semaines, un nombre limité d'essaims pourraient se déplacer entre le nord-est de l'Égypte, le Sinaï, Israël et l'ouest de la Jordanie, selon les vents et les températures. Dans le pire des cas, ces essaims pourraient se déplacer vers le Sud, longer les deux rives de la mer Rouge et atteindre les zones traditionnelles de reproduction hivernale qui bordent la côte d'Arabie saoudite, au nord de Djedda, et s'étendent sur la côte septentrionale de l'Égypte et la côte soudanaise. Si des pluies abondantes tombent dans ces régions de décembre à mars, au moins une vague de reproduction pourrait avoir lieu et entraîner la formation d'essaims. Ceux-ci, peu ou modérément nombreux, pourraient se déplacer et s'installer dans les aires de reproduction estivale de l'intérieur du Soudan, et ce, à partir du mois de juin. Dans le meilleur des cas, il ne tombe aucune pluie le long des plaines côtières de la mer Rouge et les essaims restent dans le nord, où ils finissent par se disperser et disparaître.

Région orientale

Il ne devrait pas y avoir d'évolution importante.

Note: Les informations incluses sont celles qui ont été reçues par le Service d'information de la FAO sur le criquet pèlerin jusqu'au 22 novembre 2004.

Opérations de lutte contre le criquet pèlerin (octobre 2003 – novembre 2004)

Les chiffres présentés ci-dessous sont ceux qui ont été communiqués jusqu'au 21 novembre 2004 par les pays touchés au Service d'information de la FAO sur le criquet pèlerin. Leur précision peut être altérée par d'éventuels retard de communication ou des anomalies. Dans la mesure du possible, les chiffres ont été corrigés et ajustés avec l'aide des pays.

	Oct-03	Nov-03	Déc-03	Jan-04	Fév-04	Mars-04	Avril-04	Mai-04	Juin-04	Juil-04	Août-04	Sept-04	Oct-04	Nov-04	Total
Burkina Faso	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200	12 247	3 839	0	16 286
Cap-Vert	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	0	500	497	436	1 449
Tchad	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 801	0	0	8 801
Mali	80	12 573	17 437	0	0	0	0	0	0	6 285	16 403	218 081	106 582	200	377 641
Mauritanie	1 607	12 689	50 209	134 201	81 459	26 476	13 918	2 049	1 292	5 071	34 636	200 996	446 541	272 174	1 283 318
Niger	192	90	3 792	1	1 088	2 930	1 600	0	200	1 075	4 397	98 025	96 383	1 000	210 773
Sénégal	0	650	0	0	0	0	0	0	30	3 673	56 948	211 397	378 536	36 047	687 281
Algérie	528	2 932	1 663	59	6 023	95 741	349 913	443 715	924 209	844 249	7 019	2 800	131 745	480 711	3 291 307
Libye	0	900	0	800	0	0	28 961	72 670	59147	3 095	0	1 060	4 925	32 416	203 974
Maroc	0	8 873	13 796	26 662	97 354	446 936	346 202	452 593	736 750	724 913	5 433	505	459 033	741 386	4 060 396
Tunisie	0	0	0	0	0	0	0	79 943	NC	NC	0	0	0	22 089	102 032
Égypte	203	613	13	0	895	2 704	43	1 433	1 672	1 793	0	6	60	NC	9 435
Érythrée	0	0	0	0	1 920	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 920
Israël	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	NC	0
Jordanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	NC	0
Arabie saoudite	0	3 000	26 336	89 727	24 572	2 375	1 040	0	0	0	0	0	60	NC	147 110
Soudan	4 836	12 000	1 836	542	308	959	596	6	0	0	0	0	0	0	21 083
Yémen	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	175	0	175
Total	7 446	54 320	115 082	251 952	213 619	578 121	742 273	1 052 409	1 723 300	1 590 170	125 036	754 418	1 628 376	1 586 459	10 422 981

NC = non communiqué.

W0000